

Le magazine des Industries électriques, électroniques et de communication

ÉLECTROTECH MAG

#12 / NOVEMBRE 2023

DOSSIER Planification écologique

INTERVIEW

Antoine Pellion
Secrétaire général
à la Planification
écologique

ENTRETIEN

Patrick Martin
Président du Medef



ENER MEETING PARIS 2024

JOURNÉE DE L'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE ET
ENVIRONNEMENTALE
DU BÂTIMENT



NOUVEAU
LIEU !

LE CARROUSEL
DU LOUVRE

6
FÉVRIER
2024

enerj-meeting.com

3^e ÉDITION LYON 2024
le 17 septembre

PALAIS DE LA BOURSE

Une édition lyonnaise devenue incontournable
pour les acteurs et décideurs du bâtiment
de tout le grand Sud-Est.
Toute la profession sera présente
au Palais de la Bourse, au cœur de Lyon.



Tout d'abord, je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre confiance renouvelée. C'est avec un immense honneur et une grande fierté que je poursuis mon mandat à la présidence de cette prestigieuse institution.

C'est un fait, nous vivons des temps cruciaux où notre industrie joue un rôle central. Notre mission de promouvoir les intérêts du secteur, d'être un catalyseur de la transition écologique et numérique, est plus pertinente que jamais en cette rentrée politique.

Le discours récent du président de la République précise sa vision écologique pour le pays et rappelle son engagement envers notre planète et les générations futures. Cela confirme l'importance des technologies développées par nos entreprises. Elles représentent des solutions concrètes pour améliorer l'efficacité énergétique, réduire les émissions de carbone et promouvoir l'innovation en matière de durabilité.

« Façonner un avenir où l'électro-connectivité est le pouls d'une société plus innovante, durable et inclusive ! »

”

Un moment de réflexion s'impose pour évaluer le chemin parcouru. Les avancées continues dans le domaine des technologies électriques ont révolutionné notre manière de produire, de stocker et de consommer l'énergie. Parallèlement, les technologies électroniques de pointe nous permettent de gérer de manière intelligente nos réseaux électriques, optimisant ainsi la distribution d'énergie tout en réduisant les pertes. L'essor des énergies renouvelables, quant à lui, ouvre de nouvelles perspectives pour la décarbonation de notre économie.



Laurent TARDIF Président de la FIEEC

Pour garantir un avenir véritablement écologique et souverain, nous devons investir de manière décisive dans le développement et l'adoption de ces technologies innovantes. Nos industries y travaillent depuis longtemps et la FIEEC, aux côtés de ses adhérents, les soutient quotidiennement. Aujourd'hui, nous attendons des décideurs publics, alors que le débat budgétaire s'engage, qu'ils prennent les mesures nécessaires pour concrétiser cette ambition.

C'est le sens de ce magazine que de faire le lien entre les enjeux portés par nos professions et les avancées et tendances du secteur, tout en explorant les implications politiques et sociétales qui les accompagnent.

Merci d'être à nos côtés pour façonner un avenir où l'électro-connectivité est le pouls d'une société plus innovante, durable et inclusive !

Bonne lecture.

ELECTROTECH mag est édité par la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication

17 rue de l'Amiral Hamelin 75116 Paris – www.fieec.fr – Contact : communication@fieec.fr

Directeur de la Publication : Benoît Lavigne, délégué général

Rédaction en chef : Joëlle Monette, responsable communication institutionnelle

Rédaction : Emmanuelle Legrand, agence Legrand Conseil, contributeurs et partenaires

Dépôt légal : Novembre 2023



nos adhérents

ACN
Alliance pour la confiance numérique



acs^{iel}
Alliance Electronique



ccedis
Fédération des Distributeurs
d'Équipements et Solutions
Électriques, Génie Climatique & Sanitaires



gifam
Le groupement des marques
d'appareils pour la maison

GIMELEC
Nous découpons les énergies

ENSEMBLE
ignes
DONNONS VIE
AU BATIMENT

num
Engager
le numérique



SNES
LES FABRICANTS D'ÉLECTRONIQUE

LE DISPOSITIF MÉDICAL
snitem
Pour faire avancer la santé



SYCIBEL

SYNDICAT DE
L'ÉCLAIRAGE



SyM SYNDICAT DE LA MESURE
Mesurement Association



nos membres associés



Ficam
CINÉMA AUDIOVISUEL MULTIMÉDIA



SERCE
Les entreprises de la transition
énergétique et numérique

p.3

Édito

Laurent Tardif
président de la FIEEC

p.6

Repères

La Fédération
Numérique
Bâtiment
Développement durable
RSE
Électronique
Électricité
Attractivité
Innovation
International-Europe

p.38

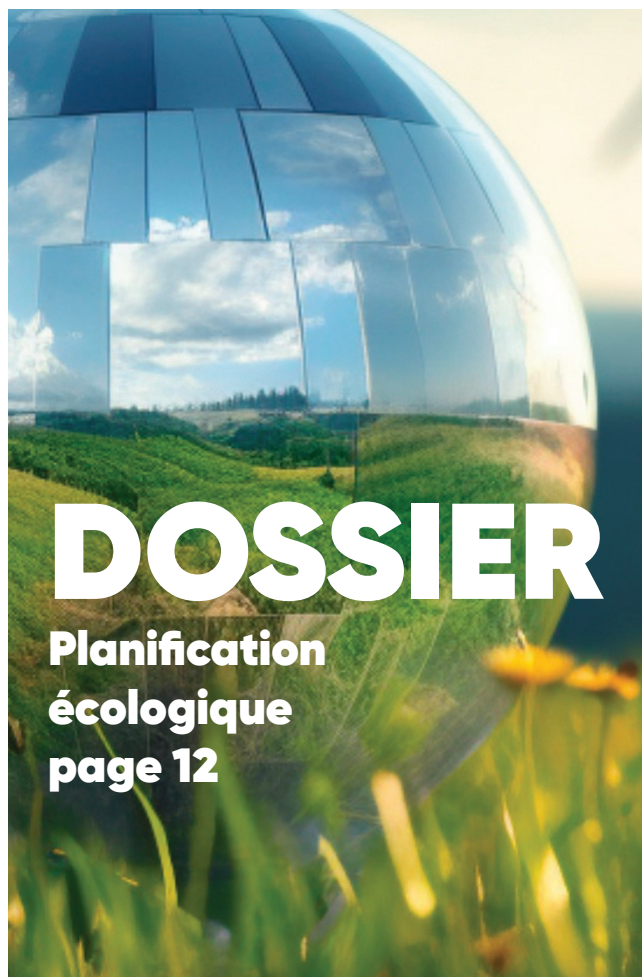
Place aux partenaires

p.39

Carnet

p.41

Agenda



DOSSIER

**Planification
écologique
page 12**

p.14 INTERVIEW

Antoine Pellion

Secrétaire général
à la Planification écologique

p.10 ENTRETIEN

Patrick Martin

Président du Medef

p.17 FUTURS ÉNERGÉTIQUES 2050

**RTE met à jour
son bilan prévisionnel**

RENCONTRES MARQUANTES

Congrès du ZVEI



Le Congrès annuel du ZVEI a accueilli à Berlin fin mai, une délégation de la FIEEC emmenée par notre président Laurent Tardif, avec Benoît Coquart, vice-président Bâtiment de la FIEEC et président d'IGNES. Laurent Tardif était invité à intervenir à la table ronde sur l'évolution du cours de l'Europe à travers le développement de pouvoir créatif commun. L'occasion pour lui de rappeler la nécessité de renforcer les liens franco-allemands et le rôle fondamental des deux pays dans l'accélération du processus de transition énergétique.

Avec le Comité électrotechnique Français



Le 8 juin le Comité Electrotechnique Français réuni en plénière a présenté sa vision d'un monde décarboné et durable, facilitant l'accès à l'électricité, permettant de développer ses usages et les marchés des électrotechnologies. Les

débats ont porté sur les questions « Comment rendre possible une société tout électrique ? » et « Comment favoriser un monde durable ? ».

La remise des prix André-Marie Ampère et IEC 1906 Award a conclu cette journée. Michel Bommer et Laurent Petit de Legrand ainsi que Jean-Luc Pfaff de Socomec ont reçu l'IEC 1906 Award. Laurent Oberlé de Socomec, Jean-François Rey de Schneider Electric et Olivier Doyen de Hager ont reçu le prix « André-Marie Ampère et l'IEC 1906 Award » pour leur investissement en normalisation.

Intelligence artificielle & industrie

La FIEEC a inauguré le 14 septembre un nouveau partenariat avec l'événement #AIforIndustry qui rassemble à Paris les acteurs français et européens de l'IA dédiée à l'industrie, pour une journée de conférences, d'ateliers et de rencontres au Palais Brongniart. L'événement a accueilli 2800 participants et plus de 120 intervenants internationaux.

La FIEEC apporte son expertise à la transformation des modes de consommation

Le 28 septembre, le groupe permanent « Consommation durable » au sein du Conseil National de la Consommation a été officialisé par la ministre chargée du commerce Olivia Grégoire et la directrice de la DGCCRF, Sarah Lacoche. Sa mission : renforcer l'expertise collective sur les freins et les leviers d'une transformation de l'économie et des modes de consommation. La FIEEC participera au groupe de travail créé pour l'économie de la fonctionnalité.

Garden party 2023 Tous au jardin !



Comme chaque année à l'issue de son colloque, la FIEEC a accueilli ses invités à poursuivre les échanges dans les jardins de l'Espace Hamelin. Sur les aires des Julian's New Orleans Jazz Friends chacun a pu profiter d'animations festives et gourmandes et d'une très belle fin de journée d'été. Merci à tous les participants d'avoir contribué à faire de ces moments conviviaux un succès. Rendez-vous en 2024 !

Colloque FIEEC Tension sur les matières premières



Adhérents, entreprises et partenaires ont assisté nombreux au colloque organisé par la fédération, sur les enjeux de sécurisation de nos approvisionnements en matières premières et sur la nécessité de concevoir une stratégie de filière pour

garantir leur disponibilité à moyen et long terme. L'événement, organisé le 6 juillet à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle de la fédération, a permis de recueillir les témoignages et de débattre avec les experts que nous remercions chaleureusement : Christel Bories, présidente-directrice générale d'Eramet et présidente du CSF Mines et Métallurgie, Benjamin Gallezot, délégué interministériel aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques, Christopher Guérin, directeur général de Nexans, Manuel Burnand, directeur Général de Federec, Yves Jégourel, professeur titulaire de la chaire Economie des Matières Premières du CNAM, Laurent Martel, directeur général du pôle Finances Achats et Risques de RTE et Severine Lecuyer, chargée des Achats de Composants Moteur de Valeo.

Le Cercle des Décideurs avec Luc Rémont



Luc Rémont était l'invité exceptionnel de la FIEEC, le 7 septembre, dans le cadre du Cercle des Décideurs qui rassemble les dirigeants des grandes entreprises de la filière électrique électronique et numérique. Le président d'EDF évoluait en terrain bien connu puisqu'il a été vice-président de la Branche Electrique de notre fédération de 2015 à 2018 et président du GIMELEC pendant la même période. Il a pu échanger longuement avec les décideurs présents sur les enjeux de transition énergétique, d'électrification des usages et sur les perspectives pour notre filière.

LES WEBINAIRES DES EXPERTS DE LA FIEEC

RÉGLES D'ORIGINE

Le 20 juin, la FIEEC et France Chimie ont organisé conjointement avec le Bureau Comint3 de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI), un webinaire sur la maîtrise des règles d'origine des marchandises.

Pour rappel, l'Union européenne a actuellement 42 accords commerciaux avec 74 pays partenaires mais le constat est flagrant : les entreprises françaises sont en-dessous de la moyenne européenne quant au taux d'utilisation des préférences liées à ces accords. Les raisons sont multiples mais la gestion jugée complexe des règles d'origine en fait partie. Pourtant, pour bénéficier des préférences, leur maîtrise est

incontournable. La détermination de l'origine sert aussi dans le cadre de la mise en œuvre de mesures de politique commerciale, telles que les droits antidumping et compensateurs, les embargos commerciaux, les mesures de sauvegarde et les restrictions quantitatives ou les contingents tarifaires. L'UE applique son propre ensemble de règles d'origine dites non préférentielles

Une foire aux questions (FAQ) élaborée conjointement avec la Douane, compte tenu des questions posées avant et pendant le webinaire a été rédigée. Cette FAQ ainsi que la rediffusion du webinaire sont disponibles sur demande à Samy Zahri : szahri@fieec.fr

À VOTRE AGENDA

WEBINAIRE INNOVTECH STOCKAGE DE L'ELECTRICITE La course à l'innovation a commencé

L'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 qui s'appuie notamment sur l'électrification des infrastructures et des usages, va générer une hausse considérable de consommation électrique (lire page 17 le rapport RTE actualisé). Au-delà des enjeux d'optimisation énergétique et d'ajustement de production, il est urgent de penser à des systèmes de stockage de l'énergie non consommée.

Le développement des marchés de la mobilité électrique et des énergies renouvelables offre des opportunités pour le stockage de l'énergie. Quel est le potentiel en France à l'horizon 2030 et 2050 ? Quels seront les axes prioritaires de développement ? De nouveaux

concepts techniques et économiques émergent et les acteurs industriels de même que les laboratoires de recherche planchent sur le sujet.

Jeudi 30 novembre de 8h30 à 10h le Club Innovtech de la FIEEC vous invite à un webinaire sur le futur du stockage. Pour vous éclairer, Claire Lajoie-Mazenc, conseillère scientifique chez RTE et Michael Lippert, directeur de l'innovation de Saft seront les invités de ce nouveau rendez-vous avec le futur.

Pour vous inscrire ou pour retrouver les présentations des précédents webinaires du Club Innovtech de la FIEEC, rendez-vous sur fieec.fr, rubrique Innovation.

NOTE DE CONJONCTURE

Le patchwork du ralentissement mondial

Au niveau mondial, l'inflation a globalement décéléré et il semble que se dessine un ralentissement économique avec des modalités diverses selon les zones. En Chine, le ralentissement structurel continue son œuvre, avec une consommation des ménages qui ne semble pas parvenir à prendre le relais de l'investissement (notamment immobilier) et du moteur traditionnel de l'économie chinoise que sont les exportations.

Aux États-Unis, le pari de l'atterrissage en douceur demeure crédible. Outre-Atlantique, la consommation privée au 1er semestre a par ailleurs tenu grâce à une baisse sans doute peu soutenable du taux d'épargne des ménages américains. L'amélioration de l'attractivité du site américain de production avec le déploiement de dispositifs publics tels que l'IRA ou le Chips Act ont contribué à soutenir l'investissement au prix d'un creusement du déficit public qui ressort à près de 8 points de PIB au premier semestre. La politique budgétaire américaine a ainsi appuyé sur l'accélérateur quand la Fed pressait sur le frein.

La zone euro affiche une situation quasiment à l'opposé de celle des États-Unis dans la mesure où aucune désépargne des ménages ne semble s'y être produite : le taux d'épargne dépasse d'un point son niveau atteint en 2019. Les signes de détente du marché du travail sont ténus : un tiers des entreprises des activités de services se déclarent contraintes dans leur activité par l'accès à la main-d'œuvre. Cette situation est propice à l'accélération salariale.

En France, la nature des contraintes mute

La progression du salaire réel est ainsi proche de redevenir positive en zone euro après avoir été de -6 % sur un an courant 2022. Cette orientation peut laisser espérer un petit sursaut de consommation. Trois points de vigilance apparaissent. Si elle est bien moindre que l'an dernier, la crise énergétique laisse à l'Europe une ardoise sous forme d'un renchérissement durable de ses conditions d'accès à l'énergie. Ensuite, l'appréciation du taux de change effectif corrigé des écarts d'évolution des prix de production menace sa compétitivité-prix. Enfin, le récent sursaut de la croissance italienne s'est fait à grand renfort de stimulants favorables certes à l'activité en construction mais aussi fortement consommateurs de fonds publics.

En France, l'inflation est devenue moins circonstancielle et plus nichée dans les conditions de formation des revenus (salaire et marges). Toutefois, dans l'industrie, les marges exprimées en termes réels ont retrouvé leur niveau de 2019, ni plus, ni moins. Par ailleurs, les possibilités de passer des hausses de prix se sont amoindries dans l'industrie selon l'enquête Banque de France de septembre (alors que les perspectives de prix restent plus dynamiques dans les services). La nature des contraintes sur l'activité mute. Elles relèvent désormais plus de la demande, mais les contraintes d'offre demeurent aiguës. Le climat des affaires se dégrade, avec des perspectives d'activité en repli notamment dans l'industrie. Au total, les perspectives des entreprises Industrielles s'assombrissent, alors que les trésoreries sont jugées plus tendues et que les défaillances d'entreprises remontent.

Extrait du tableau de bord conjoncturel de la FIEEC – Octobre 2023. Le panorama complet de l'activité du secteur, perspectives, coûts de matières premières, marchés de destination... est disponible sur demande à communication@fieec.fr

ENTRETIEN

Patrick Martin

Président du Medef

« Sans innovation, il n'y a pas de réindustrialisation, ni de décarbonation et encore moins de souveraineté pour notre pays »

Quelques mois après son élection à la présidence du Mouvement des entreprises de France (Medef), le 6 juillet 2023, Patrick Martin partage avec la FIEEC sa vision de l'innovation en tant que levier majeur de la transition écologique, ainsi que ses réflexions sur les défis liés à l'attractivité des métiers.

L'industrie, et particulièrement le secteur des électro-technologies et du numérique, consacre d'importants investissements en recherche et développement. De quelle manière le Medef soutient-il une politique ambitieuse en la matière ?

J'en ai l'intime conviction : sans innovation, il n'y a pas de réindustrialisation, ni de décarbonation et encore moins de souveraineté pour notre pays. Pour répondre aux enjeux de l'industrie, tout en atteignant notre objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, nous aurons besoin d'investir massivement et de respecter le principe de neutralité technologique.

Le succès de l'innovation repose sur un écosystème attractif et compétitif qui conjugue financements, culture scientifique d'excellence et culture du risque. Le Medef plaide ainsi pour une politique ambitieuse de recherche et d'innovation, permettant de faciliter l'accès des entreprises aux financements, aux compétences et aux marchés.



Avec le concours de toutes nos fédérations, au premier rang desquelles la FIEEC, nous avons été à l'origine de la création et de l'amplification du crédit d'impôt recherche. Ce pilier de l'écosystème français de la recherche et de l'innovation représente à lui seul plus de 60% des investissements en innovation du secteur privé. Le Medef continue, et continuera, à défendre avec détermination son maintien et sa stabilisation, notamment à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances.

Le Medef agit également pour développer l'emploi scientifique et la formation par la

recherche, en faisant mieux connaître la valeur ajoutée des docteurs et des scientifiques au sein de l'entreprise. Par ailleurs, nous avons activement participé à la réforme du système des brevets et contribué à la création du brevet à effet unitaire. Notre pays regorge d'atouts - excellence des formations scientifiques, pôles de compétitivité de réputation mondiale, programmes d'investissement d'avenir, une recherche de pointe dans l'énergie, notamment dans le domaine du nucléaire - soyons-en fiers et sachons mieux les utiliser !

« Notre pays regorge d'atouts (...) soyons-en fiers et sachons mieux les utiliser ! »

”

L'industrie fait face à une pénurie de main-d'œuvre, et notamment de main d'œuvre qualifiée. Quelle réponse proposez-vous à ce manque d'attractivité et ce besoin croissant en compétences ?

La pandémie et la guerre en Ukraine ont démontré à quel point la France était dépendante des chaînes d'approvisionnement mondiales. Nous avons désormais pris collectivement conscience de la nécessité de retrouver un appareil de production performant et une culture industrielle forte. Car la réindustrialisation, c'est non seulement l'une des conditions de notre souveraineté, mais aussi un levier de croissance partagée dans tous les territoires.

Toutefois, nos ambitions légitimes se heurtent au principe de réalité : nos usines ont besoin en urgence d'une main d'œuvre qualifiée ! Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le nombre d'emplois industriels vacants a été multiplié par trois entre 2017 et 2022, pour atteindre plus de 60 000 en 2023.

« Nos usines ont besoin d'une main d'œuvre qualifiée »

”

Pour ce faire, il est crucial de transformer l'offre de formation et de l'adapter aux besoins des bassins d'emploi. Le travail mené autour de la carte formation, que ce soit dans la formation initiale ou continue, doit être conduit en concertation avec les acteurs du monde industriel, en premier lieu les branches professionnelles. Je tiens à saluer ici la réforme des lycées professionnels qui va permettre de replacer les entreprises au cœur des formations, permettant ainsi de créer de solides passerelles entre les élèves et le monde professionnel. Trop d'élèves issus de la formation professionnelle sont laissés au bord de la route : moins d'un bachelier professionnel sur deux est en emploi six mois après l'obtention de son diplôme, contre deux apprentis sur trois. C'est pour cela que nous devons nous inspirer du modèle de l'apprentissage.

« Nous devons nous inspirer du modèle de l'apprentissage. »

”

Enfin, le Medef est particulièrement investi sur la découverte des métiers qui permet de favoriser l'insertion professionnelle et de faire connaître la diversité des métiers. Il ne faut jamais perdre une occasion de valoriser les métiers de l'industrie. L'excellence des savoir-faire, la capacité d'innovation dans les technologies de rupture, les conditions et un environnement de travail à la hauteur des attentes des nouvelles générations sont autant d'atouts qui font de l'industrie une chance pour la France.

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Le défi du siècle ?

L'impact du changement climatique se fait de plus en plus sentir dans notre quotidien : hausse de la température globale, événements météorologiques extrêmes, épuisement des ressources naturelles tant en matière de biodiversité que de minerais. Face à ces bouleversements environnementaux croissants et à l'urgence climatique, la question de la transition écologique est plus que jamais au cœur des préoccupations. Et avec elle, la nécessité de réorienter nos modes de vie, de production et de consommation.

Bâtir un plan d'actions national

C'est la raison pour laquelle un travail est mené depuis plus d'un an par les services de la Première ministre, Élisabeth Borne, sur le chantier de la planification écologique autour de plusieurs dizaines d'objectifs et de mesures, tous secteurs confondus. Comme aime à le rappeler Antoine Pellion, à la tête du Secrétariat général à la Planification écologique (SGPE) et architecte du plan, il s'agit de définir des trajectoires non seulement en faveur de la réduction des gaz à effet de serre (GES) de la France – une baisse attendue de 138 millions de tonnes entre 2022 et 2030 – mais aussi afin de lutter contre l'effondrement de la biodiversité.

Cette transition ne se limite pas uniquement à l'avenir de notre planète, elle englobe également la souveraineté énergétique et industrielle de la France et de l'Europe.

Se préparer pour organiser la résilience de notre société

Les fondements de cette planification reposent sur plusieurs piliers qui se renforcent mutuellement autour de la réduction des émissions de carbone, de l'optimisation de la consommation énergétique et de la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles. Plusieurs chantiers ont été annoncés et certains ont déjà été lancés grâce à une enveloppe de 10 milliards d'euros, dont 7 milliards décaissés dès 2024.

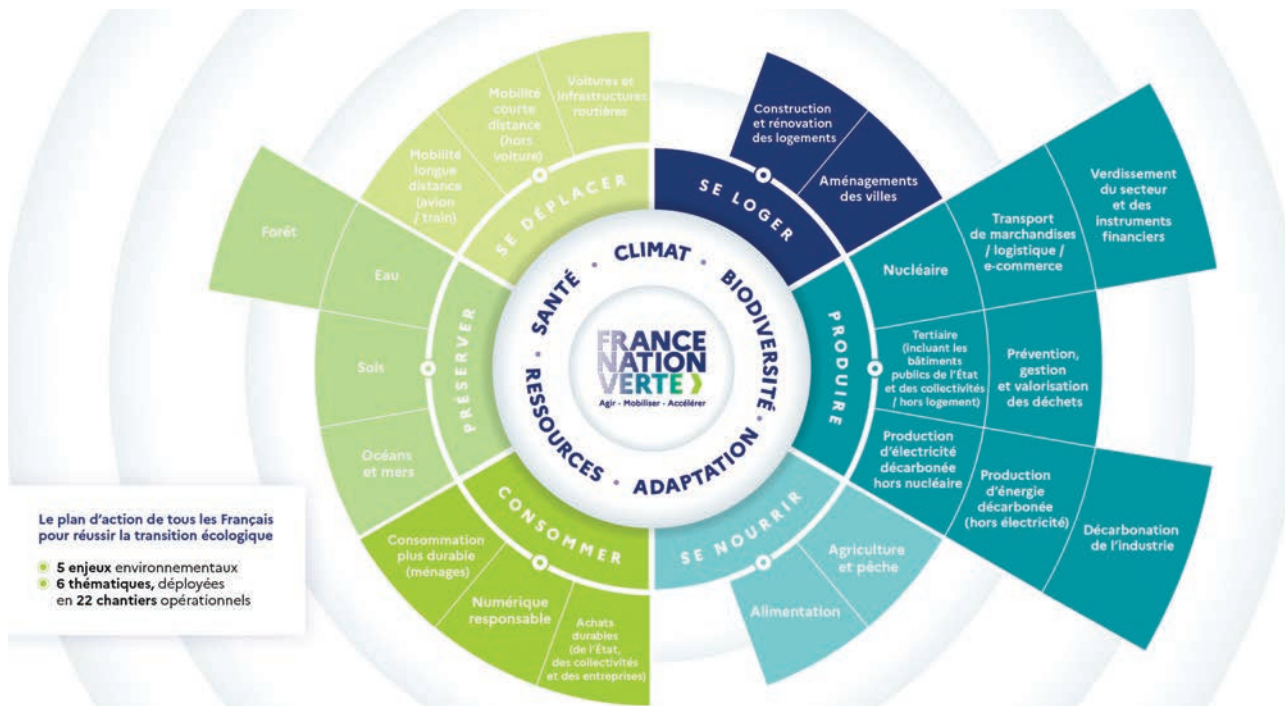
Lors de son allocution du 25 septembre 2023, le président de la République a mis en lumière la nécessité d'accélérer nos efforts sur les prochaines années pour atteindre l'objectif de réduction de 55% des émissions de CO² d'ici à 2030. Il a par ailleurs confirmé sa volonté de renforcer la rénovation thermique des bâtiments et de promouvoir une stratégie « batterie » ambitieuse pour la France, avec l'objectif que le pays devienne exportateur de batteries électriques d'ici à 2027, tout en visant la production d'au moins un million de véhicules électriques.

Pour le président de la FIEEC, Laurent Tardif :

« Cela offre une vision globale de la voie à suivre pour préserver notre planète, tout en créant une opportunité pour l'industrie de se réinventer et de prospérer dans une ère plus durable ».

C'EST QUOI LE PLAN ?

6 thématiques déclinées en 22 chantiers d'actions



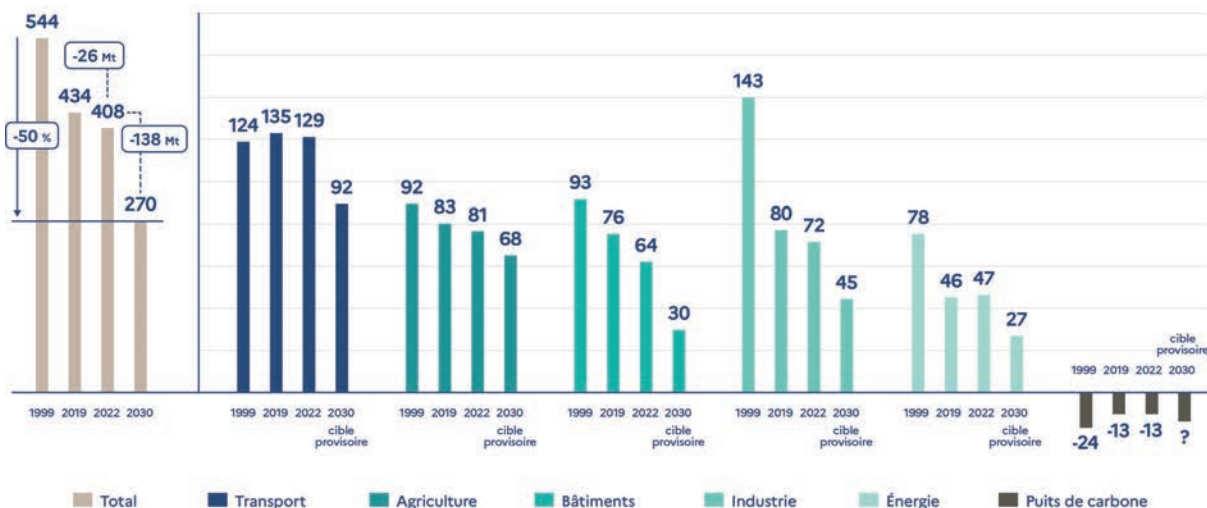
DÉCARBONATION

Quelles trajectoires ?

-55% d'émissions de GES en 2030
par rapport à 1990 (émissions nettes)

Répartition de l'effort par secteur pour atteindre les objectifs 2030

Emissions annuelles domestiques de GES réalisées en 1990, 2019 et 2022, résultats provisoires des simulations 2030, en millions de tonnes équivalent CO₂



Sources : CITEPA / Transports hors soutes internationales

INTERVIEW

Antoine Pellion

Secrétaire général à la Planification écologique

”

« Il est certain que l'industrie sera amenée à être un acteur central de la transition écologique »

Le président de la République a décidé, en mai 2022, de bâtir un plan d'actions national via une méthodologie innovante, la planification écologique, pour atteindre nos objectifs environnementaux et mener à bien la transition écologique. Ce chantier de grande envergure a été confié au Secrétariat général à la Planification écologique (SGPE) dirigé par Antoine Pellion, sous l'autorité de la Première ministre Elisabeth Borne. M. Pellion apporte son éclairage à la FIEEC sur le plan et ses répercussions pour nos industries.

Pourriez-vous nous rappeler brièvement la méthode retenue pour réussir la transition écologique et les moyens mobilisés pour en assurer la bonne exécution ?

Après une année de travail itératif et de concertation avec l'ensemble des ministères, filières économiques, représentants des collectivités locales, think tanks et associations environnementales, nous avons un plan pour relever cinq défis environnementaux : atténuer le réchauffement climatique, s'adapter à ses conséquences, préserver et restaurer la biodiversité, préserver les ressources, et réduire les pollutions qui ont un impact sur notre santé.

A ce stade, nous avons défini des objectifs et des trajectoires sectorielles pour garantir que nous respectons nos engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et



de préservation de la biodiversité. Le plan repose sur plus d'une cinquantaine de leviers, déjà identifiés et quantifiés. Ces leviers reposent quant à eux sur des actions et des mesures concrètes qui touchent toutes les sphères de notre vie quotidienne : mieux se loger, mieux se nourrir, mieux se déplacer, mieux consommer, mieux produire et mieux préserver nos écosystèmes.

Bien évidemment, le financement de cette transition est indispensable pour réussir, c'est pourquoi 10 milliards d'euros supplémentaires pour 2024 ont été annoncés.

Comment les industries électriques, électroniques et de communication peuvent-elles contribuer à la mise en œuvre de cette planification ? Et quels risques doivent-elles anticiper pour en saisir au mieux les opportunités ?

De nombreux secteurs liés à cette filière vont faire l'objet d'investissements significatifs en rapport avec la planification écologique. Il s'agit

notamment de la production d'énergies renouvelables, avec des objectifs ambitieux à préciser dans la prochaine Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) pour les différentes filières. De plus, on prévoit l'expansion et l'adaptation des réseaux électriques pour accueillir la production supplémentaire et approvisionner de nouveaux sites industriels comme les Gigafactories. On peut citer également la production d'hydrogène décarboné, conformément aux objectifs définis dans la stratégie H2, ou la rénovation des bâtiments qui reposera entre autres sur le fort développement des pompes à chaleur et le pilotage intelligent des bâtiments.

Parallèlement, ces industries doivent prendre des mesures pour réduire leur empreinte carbone et se tourner vers une économie plus circulaire, en sécurisant leur approvisionnement en matières premières, en développant la conception écologique de leurs produits, et en s'intégrant dans des initiatives d'écologie industrielle territoriale. En outre, elles devraient explorer des modèles d'affaires circulaires tels que l'économie de la fonctionnalité, l'allongement de la durée de vie des produits y compris le développement de services de réparation et de produits reconditionnés ou le recyclage, en favorisant la conception de produits recyclables et en incorporant des matériaux recyclés.

Comment ce chantier écologique va-t-il s'articuler avec la Stratégie française Energie-Climat (SFEC) ?

De façon générale, la planification écologique vient en chapeau des grandes stratégies nationales pour créer un cadre de suivi collectif. Les travaux réalisés ont déjà donné lieu à plusieurs publications avant l'été, qui serviront de fondement pour les futures stratégies qui seront pilotées par les ministères compétents.

En ce qui concerne la SFEC en particulier, des projets de documents d'orientation pour les

futures Programmes Pluriannuels de l'Énergie (PPE) et Stratégies Nationales Bas Carbone (SNBC) seront bientôt mises en consultation par le ministère de la Transition écologique. Dans l'ensemble, cette planification s'intègre harmonieusement aux grandes stratégies nationales, garantissant la cohérence des enjeux environnementaux et la participation active de tous les ministères.

Comment intégrez-vous la question des emplois et compétences dans vos travaux, compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée à laquelle l'industrie est confrontée ?

Les enjeux d'emplois et de compétences vont être clés pour réussir la transition écologique, à la fois pour accompagner la croissance de secteurs tels que le recyclage des déchets ou le bâtiment, pour changer certains comportements ou encore soutenir des filières émergentes comme l'hydrogène. Mais plus encore, c'est l'ensemble des actifs qui devront progressivement être formés pour développer de nouvelles compétences.

Il est certain que l'industrie sera un acteur central de la transition écologique, avec un objectif de -37 MteqCO₂/an d'ici 2030, dans un contexte de réindustrialisation en profondeur des territoires. Bien entendu, cette contribution sera progressive et tiendra compte des dynamiques sectorielles : les tensions de recrutement dans le bâtiment notamment, les déperditions entre la formation initiale et l'accès à l'emploi, le renouvellement générationnel ou le renforcement de l'attractivité de certains métiers.

Notre stratégie globale s'appuiera sur les travaux en vigueur pour construire une vision quantitative partagée des évolutions en emplois d'ici 2030, structurer des plans d'action sectoriels et les coordonner avec les régions, cheffes de file en matière de formation professionnelle.

FOCUS

Les industriels, acteurs de la transition écologique

Les acteurs et professionnels de l'industrie électro-technologique se mobilisent sur de nombreux chantiers thématiques du Plan d'actions pour accélérer la transition écologique, parmi lesquels :

LES CHANTIERS

**MIEUX
SE DÉPLACER****MIEUX
SE LOGER****MIEUX
PRODUIRE****MIEUX
CONSOMMER****NOS INDUSTRIES
S'ENGAGENT**

En soutenant une offre de transports toujours plus propre et accessible sur l'ensemble du territoire.

En développant des solutions technologiques en faveur de logements plus économes en énergie et mieux adaptés au changement climatique.

En décarbonant le cycle de vie des produits : de la fabrication à la commercialisation en passant par la logistique, jusqu'à leur collecte et valorisation en fin de vie.

En améliorant l'information du consommateur sur l'impact environnemental des produits et services consommés, sur l'ensemble de leur cycle de vie.

La concrétisation de ce plan nécessitera une main d'œuvre qualifiée et adaptée. Son succès reposera sur une démarche ambitieuse d'adaptation des formations aux métiers d'avenir ainsi que sur des actions pour valoriser ces métiers de la transition auprès des jeunes, des personnes en recherche d'emploi ou en réorientation professionnelle.

FUTURS ÉNERGÉTIQUES 2050 RTE met à jour son bilan prévisionnel

Le gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE) a livré une actualisation de son rapport « Futurs énergétiques 2050 », deux ans après la publication du document initial. Ce rapport documente et chiffre les différents futurs énergétiques possibles, dont un chemin souhaitable qui permettrait à la France d'atteindre ses objectifs rehaussés : lutter contre le changement climatique, être au rendez-vous de l'objectif climatique européen « Fit for 55 » et réussir sa réindustrialisation.

Trois scénarios possibles y sont décrits, avec des rythmes différents de consommation, d'électrification des usages et de développement des énergies bas-carbone. Il estime notamment que d'ici à 2035 les investissements devront être triplés, de 25 à 35 milliards d'€ par an, pour la production et les capacités de flexibilités.

Cette mise à jour intervient alors que plusieurs paramètres ont évolué depuis 2021 : la nouvelle trajectoire de référence tient compte des nouvelles ambitions climatiques et de décarbonation (il faut désormais diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 55% à l'horizon 2030, et non plus de 40%) et d'un contexte géopolitique et économique mondial (guerre en Ukraine, crise énergétique) qui incite la France à renforcer sa souveraineté industrielle et énergétique.

Dans ce bilan prévisionnel 2023-2035, la nouvelle trajectoire pour la consommation est renforcée, soit entre 580 et 640 TWh en 2035, et se situe dans la fourchette haute des « Futurs énergétiques 2050 » initiaux qui donnaient une estimation allant de 440 à 645 TWh en 2050. Cela correspond à un accroissement de la consommation électrique entre 10 et 15 TWh par an entre 2025 et 2035. Selon le rapport, les réseaux électriques doivent être rapidement redimensionnés autour de quatre leviers : efficacité énergétique, sobriété, énergies

renouvelables et nucléaire. Ils s'inscrivent en cohérence sur le sujet des énergies renouvelables, dont la production doit être décuplée, ainsi que le développement des interconnexions avec les pays voisins qui est une occasion à ne pas manquer.

Sur l'efficacité énergétique, le bilan prévisionnel estime le potentiel de réduction de la consommation d'électricité à environ 100 TWh à l'horizon 2035. Il pointe également les défis que pose la rénovation thermique des bâtiments et s'intéresse particulièrement à l'évolution des modes de vie et des usages.

Les deux éditions du rapport s'accordent sur la nécessité de combiner plusieurs moyens de pilotage pour accompagner l'accélération de l'électrification et garantir la sécurité en approvisionnement, autour de la flexibilité de la demande. Le bilan prévisionnel propose un plan portant sur trois aspects : la mise en place d'un programme industriel de déploiement d'équipement, le renforcement des incitations économiques au pilotage ainsi qu'un pilotage de l'efficacité de la flexibilité déployée.



« La France a les moyens de gérer ces besoins d'électricité qui sont en hausse en s'appuyant sur quatre leviers essentiels : l'efficacité énergétique, la sobriété, le développement des énergies renouvelables et la disponibilité du parc nucléaire. »

Xavier Piechaczyk
Président du directoire de RTE

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Entre innovation et droits d'auteur



AFNUM
Alliance Française des Industries de Numérique

L'intelligence artificielle (IA) fait l'objet d'un développement considérable dans de nombreux domaines. De l'analyse de données industrielles en temps réel à la génération de textes en passant par la gestion de la sécurité d'appareils électroniques, l'intelligence artificielle est de plus en plus présente dans notre quotidien. Néanmoins, des interrogations émergent, notamment en ce qui concerne les intelligences artificielles génératives.

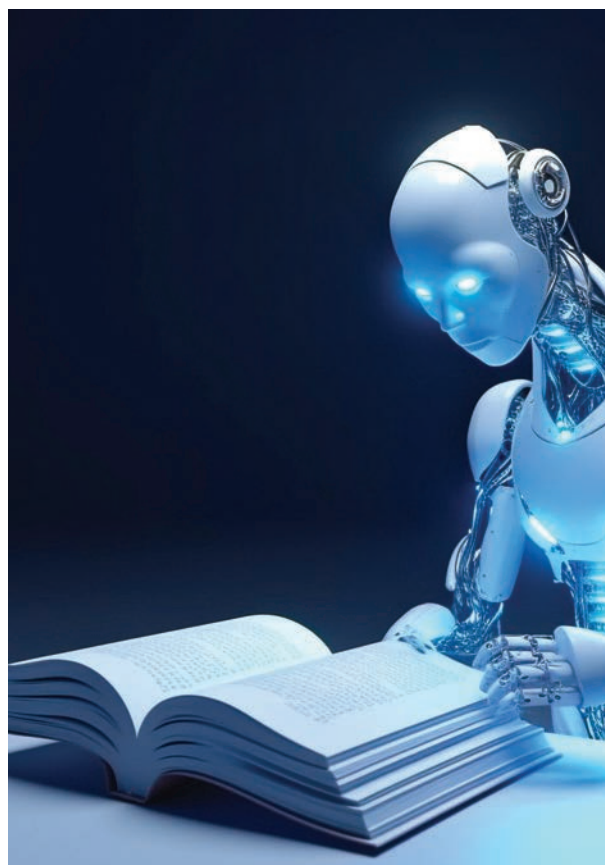
Ces IA ont pour particularité de générer des textes, des images, des sons ou encore des vidéos à la requête des utilisateurs. Ce potentiel de génération à la demande questionne et interroge sur son impact sur l'industrie culturelle.

En effet, alimenter les modèles d'IA générative nécessite d'avoir recours à de grandes quantités de données, bien souvent disponibles sur internet, agrégées dans des bases de données utilisées par les modèles algorithmiques. Certaines de ces données peuvent être protégées au titre de la propriété intellectuelle. Cette situation soulève donc des interrogations légitimes sur la nature du cadre juridique encadrant l'utilisation de ces données propriétaires.

A cette question, le droit positif apporte de nombreux éclairages et remet en cause l'idée que le numérique évoluerait dans un « Far West réglementaire ». Un exemple notable est la directive 2019/720 relative aux droits d'auteurs, qui traite spécifiquement des bases de données et encadre les modalités de collecte et de traitement des données protégées par des droits de propriété intellectuelle.

L'article 4 de cette directive consacre une exception aux droits d'auteurs pour les reproductions et les extractions d'œuvres protégées, à condition que ces œuvres soient

accessibles de manière licite dans le but de mener des fouilles de données. Elle se justifie par le besoin des entreprises d'accéder à de nombreuses données pour pouvoir innover.



Néanmoins, cette exception n'est pas absolue. Selon le même article 4, les auteurs peuvent, au moyen de procédés techniques, interdire la collecte de leurs œuvres sous forme de données. Cet équilibre délicat entre besoin d'innovation et protection des droits d'auteurs gouverne la création des bases de données alimentant les IA génératives.

L'AFNUM reste engagée dans le dialogue avec les autorités publiques sur cette question complexe de la relation entre l'intelligence artificielle et la propriété intellectuelle. Une réunion a d'ailleurs été organisée avec des parlementaires sur ce sujet le 10 octobre 2023.

CONFIANCE NUMÉRIQUE 2022 : une croissance record !

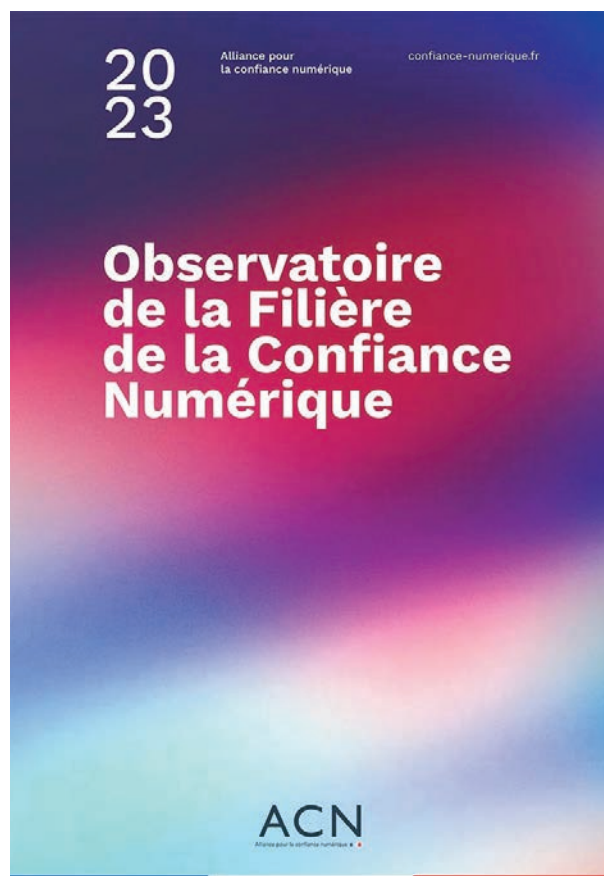


Chaque année, l'Alliance pour la Confiance Numérique (ACN), qui représente les entreprises de l'identité numérique, de la cybersécurité et de l'intelligence artificielle de confiance, publie les statistiques et les tendances du secteur, ainsi qu'une analyse de la menace cyber.

L'édition 2023 de l'Observatoire de la filière de la Confiance numérique relève qu'en France la filière a généré plus de 85 000 emplois ainsi qu'un chiffre d'affaires de 17,7 milliards d'euros. Elle a produit un taux de croissance de 10,1%, le meilleur depuis 2015, le taux de croissance moyenne annuelle s'élevant à 7% depuis cette année. Dans le monde, les entreprises de la filière emploient plus de 138 000 salariés et génèrent près 28,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Afin de compléter son étude, l'ACN recense et répertorie les entreprises de la filière à travers un Répertoire national des entreprises de la Confiance Numérique qui permet également d'accroître leur visibilité et leurs solutions auprès des utilisateurs.

La filière de la confiance numérique est composée d'acteurs dynamiques et innovants dont l'excellence est reconnue internationalement. Elle est en plein développement et se compose d'acteurs de toute taille allant de grands leaders mondiaux aux plus petites entreprises, de plus en plus nombreuses.



L'ACN est membre de la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication (FIEEC), membre associé du Campus cyber et participe activement aux travaux du Comité Stratégique de Filière (CSF). Elle est également membre fondateur de l'association représentant l'écosystème européen de la cybersécurité : ECISO (European Cybersecurity Organisation).



CYBERSÉCURITÉ

Rencontre au sommet avec
le COMCyberGEND

Stella Morabito, déléguée générale de l'AFNUM
et le général Husson, entourés des gendarmes du COMCyberGEND

« La menace cybercriminelle et plus spécifiquement celle liée aux rançongiciels se maintient avec un regain d'activité remarqué en fin d'année 2022. Elle ne doit pas éluder les autres types d'activités cybercriminelles comme le cryptominage ».

”

C'est par ces mots que l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a conclu son panorama 2022 de la cybermenace dans lequel est recensé l'ensemble des menaces affectant notre territoire. À mesure que notre société se numérise, les menaces se déplacent logiquement du monde physique vers le monde numérique. Conscients des dangers que représentent les cyberattaquants, les pouvoirs publics ont pris des mesures significatives en matière de cybersécurité, tant au niveau national qu'europpéen².

En tant qu'organisation représentative des acteurs de l'industrie numérique, l'AFNUM a organisé un échange avec le Général Husson, commandant du commandement de la

gendarmerie dans le cyberspace, le « COMCyberGEND », en septembre 2023. Au cours de cette rencontre, le général a partagé des recommandations essentielles pour prévenir et répondre aux cyberattaques :

- Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux risques cyber, sachant que les utilisateurs sont souvent la première cible des cyberattaquants, bien avant les systèmes informatiques.
- Élaborer un plan de continuité d'activité, permettant d'anticiper les processus de survie de l'entreprise en cas d'attaque. L'absence d'un tel plan expose l'entreprise à des difficultés, voire à une impossibilité de reprise d'activité. Ce plan doit être régulièrement testé et mis à jour.
- En cas d'attaque, signaler immédiatement les faits à la gendarmerie afin que les preuves soient rapidement identifiées et que les auteurs puissent être appréhendés.
- Éviter de verser une rançon en cas d'attaque par rançongiciel, car cela ne garantit en aucune façon la restitution des données volées. De plus, les clés de déchiffrement fournies par les cyberattaquants sont souvent utilisées pour de futures attaques.

L'AFNUM demeure engagée sur ce sujet central de la cybersécurité, aux côtés de la FIEEC et de l'ensemble des partenaires concernés.

(1) Loi de programmation militaire.

(2) NIS 2 « Network and Information Security », Cyber Resilience Act, Cyber Security Act.

ESPACE NUMÉRIQUE

Sécuriser et réguler : le projet de loi SREN



Le 10 mai 2023, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé du Numérique, ont présenté au Conseil des ministres le projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique, dit projet de loi SREN. Le 5 juillet 2023, le projet de loi a été adopté en première lecture au Sénat,

avec modification et à l'unanimité. Il a été adopté par la commission spéciale de l'Assemblée nationale le 21 septembre. Les principales mesures du texte concernent les entreprises, les locations touristiques et les jeux, la protection des enfants vis-à-vis de la pornographie en ligne, ainsi que la protection contre les arnaques, le harcèlement et la désinformation.

SYSTÈMES D'INFORMATION

Transposition de la Directive NIS 2

L'objectif de la directive sur la Sécurité des systèmes d'information et des réseaux 2 – dite NIS 2 – est d'harmoniser et renforcer la cybersécurité sur le marché européen, notamment en étendant le périmètre et les ambitions de la directive NIS 1 de 2016. La directive NIS 2 a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 27 décembre 2022. Pour être applicable, elle devra être transposée en droit français avant le 17 octobre 2024 pour une entrée en application le 18 octobre 2024.

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) est mobilisée pour préparer la transposition de la directive et engager un dialogue avec les associations regroupant l'ensemble des parties prenantes. Identifiée comme un interlocuteur majeur, la FIEEC a participé aux webinaires de lancement de consultation organisés par l'ANSSI et contribue à la transposition de la directive NIS2.

« Face à des acteurs malveillants toujours plus performants et mieux outillés, touchant de plus en plus d'entités trop souvent mal protégées, la directive NIS 2 élargit ses objectifs et son périmètre d'applicabilité pour apporter davantage de protection. Cette extension du périmètre prévue par NIS 2 est sans précédent en matière de réglementation cyber. » a déclaré Yves Verhoeven, Sous-Directeur Stratégie de l'ANSSI.

Focus sur les principales évolutions entre NIS 1 et NIS 2

L'identification de nouveaux acteurs constitue l'une des évolutions majeures de NIS2. En effet, la directive intègre à titre d'exemple, les « fournisseurs de réseaux de diffusion » et les « prestataires de services de confiance » dans la partie Infrastructure numérique de l'annexe 1.

Par ailleurs, cette nouvelle directive acte la disparition de la notion d'Opérateurs de services essentiels (OSE) et du mécanisme de désignation unitaire, remplacés par deux types d'entités déterminées par des critères précis à l'instar du chiffre d'affaires et du nombre de salariés : les entités importantes (EI) et les entités essentielles (EE).

Enfin, NIS 2 redéfinit les relations entre les opérateurs et l'ANSSI, notamment en mettant en place de nouvelles obligations (notification à l'ANSSI, communication d'informations de contact etc.) et en octroyant à l'ANSSI un pouvoir de sanction.

CHARTRE D'ENGAGEMENTS

Guider le client vers un achat plus responsable

ENSEMBLE
ignes
DONNONS VIE
AU BÂTIMENT

coedis
Fédération des Distributeurs
d'Équipements et Solutions
Électriques, Génie Climatique & Sanitaires



De gauche à droite : José PRETOT, président de COEDIS et Benoît Coquart, président d'IGNES.

Le 30 juin 2023, Benoît Coquart, président de l'Alliance des industriels des solutions électriques et numériques du bâtiment (IGNES) et José Prétot,

président de la fédération des distributeurs professionnels des solutions électriques, climatiques et sanitaires (COEDIS), ont signé une charte d'engagements sur le partage de données environnementales prioritaires en faveur de la décarbonation et de l'économie circulaire. Complémentaire des traditionnels critères prix/qualité/performance, cette démarche volontaire est particulièrement engageante pour leurs adhérents qui font le choix d'aller au-delà des obligations réglementaires des produits BtoB.

Nécessaire pour guider le client final dans son acte d'achat, cette initiative pourrait aussi alimenter les réflexions de l'État autour du Score Carbone des produits du bâtiment qui ont été proposées en concertation publique.

DÉCARBONATION

Place aux solutions de pilotage global des bâtiments !

ENSEMBLE
ignes
DONNONS VIE
AU BÂTIMENT

Il y a plus de 10 ans, IGNES, l'Alliance des industriels des solutions électriques et numériques du bâtiment, s'est forgée autour du « Smart Home », comme promesse d'un habitat intelligent au service de la sécurité et du confort de ses occupants.

A l'occasion de son Assemblée Générale, le 30 juin 2023, IGNES a décidé d'étendre le périmètre de ses actions stratégiques au « Smart Home Net Zéro », pour s'inscrire pleinement dans les enjeux de décarbonation du bâtiment : un habitat au service du quotidien des Français qui devient évolutif face à la progression de l'électrification (véhicules, pompes à chaleur, photovoltaïque, autoconsommation...).

A titre d'exemple, un résident qui quitte son logement enclenchera son système d'alarme, ce qui fermera automatiquement les volets du logement et baissera la température du chauffage

ou de la climatisation, selon la saison. Au-delà du confort et de la sécurité, ces solutions de pilotage globales sont capables de favoriser la sobriété, de faciliter l'autoconsommation et de contribuer à l'équilibre du système électrique, notamment grâce à une infrastructure électrique et numérique performante et des équipements connectés.

« Il est déterminant d'agir collectivement face au défi du changement climatique qui sera l'enjeu majeur de la prochaine décennie. IGNES entend accueillir tous les acteurs électriques et numériques du bâtiment qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche pour que l'industrie relève ce challenge du Smart Home Net Zéro ! »

Benoît Coquart
Président d'IGNES

BÂTIMENT TERTIAIRE

Améliorer la consommation énergétique des bureaux et des commerces



Le 11 septembre 2023, Emmanuelle Wargon, présidente de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), a présenté un rapport issu d'une mission flash et copiloté avec Schneider Electric France. Étroitement associés à ces travaux, le GIMELEC et le SERCE saluent ces recommandations en faveur du déploiement des systèmes de pilotage (GTB) au service de la flexibilité énergétique des bâtiments tertiaires.

Au-delà de la sobriété, la flexibilité énergétique

Grâce au pilotage fin des usages, imposé par le décret BACS, les consommations sont non seulement réduites, mais aussi effectuées au moment le plus opportun, tenant compte de l'environnement complexe des contraintes du bâtiment, de ses utilisateurs et du système électrique dans son ensemble. Ce rapport met donc en avant l'opportunité pour les bâtiments de contribuer à la résilience du système électrique.

Insuffler le mouvement au sein du parc tertiaire

Parmi ces propositions, le GIMELEC souligne deux autres priorités :

- La diffusion rapide des pratiques d'heures pleines / heures creuses,
- La mise en place d'un label **"Flex-ready"** pour accélérer la diffusion de la « culture » flexibilité énergétique dans le secteur des bâtiments tertiaires.



« Face à des attentes toujours plus fortes vis-à-vis des technologies de pilotage et des services de flexibilité qu'elles permettent de développer, le GIMELEC recommande aujourd'hui la mise en place d'un Observatoire de la

flexibilité énergétique des bâtiments tertiaires sous l'égide du Gouvernement et de la CRE »

Antoine de Fleurieu

Délégué général du GIMELEC

De l'importance de soutenir l'investissement et le déploiement des systèmes de pilotage

Les bâtiments tertiaires mobilisent un tiers de la consommation électrique en pointe hivernale, or seulement 6 % d'entre eux sont équipés de systèmes de pilotage de l'énergie. Pourtant ces systèmes permettraient de réaliser 15 à 20 % d'économie d'énergie. Les retours d'expérience des adhérents du SERCE ont conduit à plusieurs pistes de réflexion :

- Le renforcement des aides financières, notamment via la pérennisation de la bonification temporaire sur 2023 des CEE liés à l'installation de systèmes de Gestion Technique du Bâtiment (GTB) ;
- La réalisation systématique d'un diagnostic énergétique détaillé alimentant un plan de comptage
- La systématisation d'un commissionnement régulier de la GTB, indispensable au maintien des performances dans la durée, et permettant d'intégrer les exploitants dès la phase de conception et contractualisation
- L'assurance d'interopérabilité des solutions de GTB
- L'accompagnement du déploiement du décret BACS par la systématisation d'un lot « pilotage énergétique » dans le cahier des charges des marchés de construction-rénovation pour tous les bâtiments assujettis, et par des actions de communication et de sensibilisation de la filière sur l'importance de la maintenance des systèmes de pilotage.



« Cette mission marque l'importance d'accélérer le déploiement des systèmes de pilotage, levier d'optimisation de la consommation des bâtiments à usage tertiaire. »

Sylvain Frey

Membre de la commission

Efficacité énergétique du SERCE

LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

Deux ans après : où en est-on ?



La loi Climat et Résilience célèbre son deuxième anniversaire. Cette législation représente une étape clé dans la mise en œuvre d'une partie des 146 propositions formulées par la Convention citoyenne pour le climat (CCC). Son objectif principal demeure la réduction substantielle des émissions de gaz à effet de serre, tout en plaçant la justice sociale au cœur de ses préoccupations.

Organisée autour des cinq thèmes explorés par la Convention citoyenne en 2020, consommation, production et travail, déplacement, logement et alimentation, cette loi renforce également les sanctions en cas de violations des normes environnementales.



L'Observatoire du Réemploi et de la Réutilisation

La mise en place de l'Observatoire du Réemploi et de la Réutilisation en France, conformément à la loi Climat et Résilience, a été officialisée en septembre 2022 par l'ADEME et le ministère de la Transition écologique. L'objectif est d'en faire une structure d'expertise et de prise de décision en matière de réemploi et de réutilisation au sein des filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) concernées.

Son rôle : il collectera et diffusera des informations et des études liées au réemploi et à la réutilisation, tout en évaluant les solutions environnementales et économiques de ces pratiques.

L'Observatoire abrite également le nouveau Comité national de la Réparation (CNR), inauguré à Paris le 15 septembre 2023, sous la supervision de l'ADEME. Sa mission centrale

réside dans l'élaboration du Fonds de Réparation « DEEE⁽¹⁾ », l'évaluation de l'activité et des coûts associés à la réparation, ainsi que la mise à disposition de données essentielles à l'État pour une prise de décision éclairée.

Avec l'appui de plusieurs de ses syndicats adhérents dont l'AFNUM et le Gifam, la fédération y joue un rôle actif. Il se compose de plusieurs collèges (État, ADEME, réparateurs, fabricants, ONG, éco-organismes, acteurs du service après-vente et collectivités) œuvrant ensemble pour favoriser la réparation et la durabilité des produits.

(1) Pour Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

LOI CLIMAT ET RESILIENCE Et la communication environnementale ?



Depuis le 1er janvier 2023, la loi Climat et Résilience a mis en application un article essentiel qui modifie significativement les règles en matière de communication environnementale. Désormais, il est strictement interdit aux annonceurs de déclarer qu'un produit ou service est "neutre en carbone" dans leurs publicités sans présenter un bilan exhaustif des émissions de gaz à effet de serre associé à ce produit ou service. De plus, ils sont tenus de divulguer leur stratégie visant à réduire ces émissions ainsi que les mesures de compensation envisagées pour les émissions résiduelles.

Cette mesure, inscrite à l'article 12 de la loi a pour objectif de garantir une totale transparence dans les déclarations de "neutralité carbone" tout en mettant fin au "greenwashing."

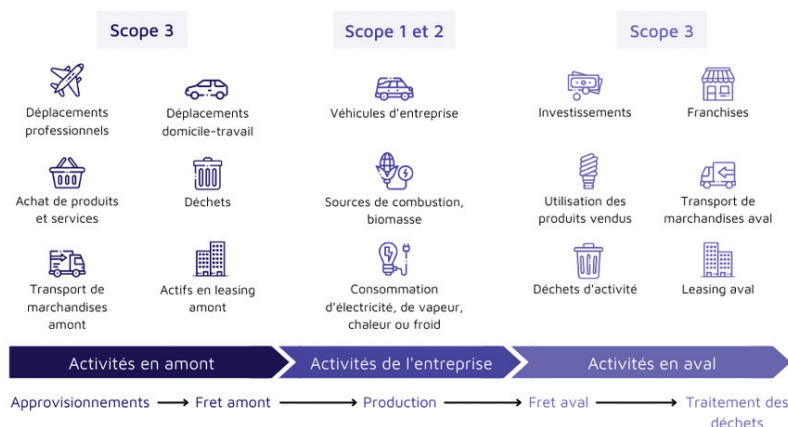
Parallèlement, conformément à l'article 7 de la même loi, le ministère de la Transition écologique a introduit une plateforme numérique où les entreprises soumises à des obligations d'affichage environnemental doivent se faire connaître. Toutes les entreprises volontaires ont la possibilité de conclure des "Contrats climat." Ces derniers visent à réduire la communication

commerciale liée à des produits ou services ayant un impact environnemental négatif, tout en favorisant la transparence publicitaire et en encourageant l'engagement des annonceurs, médias, plateformes, agences et régies en faveur de la transition écologique.

Nouvelles obligations : bilan des émissions de gaz à effet de serre

La loi élargit par ailleurs les exigences en matière de publication des bilans d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES).

Depuis le 1er janvier 2023, les entités privées comptant plus de 500 salariés, ainsi que l'État, les régions, les départements, les établissements publics de coopération intercommunale regroupant plus de 50 000 habitants et d'autres entités publiques employant plus de 250 personnes (tels que les hôpitaux) sont tenus d'intégrer les émissions indirectes du scope 3, qualifiées de "significatives" (chaîne logistique, transport des biens et des personnes) dans leurs rapports BEGES. Il convient de noter que le non-respect de cette obligation peut entraîner des sanctions, y compris des amendes pouvant atteindre 1 500 €.



La méthodologie pour la réalisation des BEGES est disponible sur le site du ministère de la Transition écologique.

PAQUET FIT FOR 55

Une avancée européenne majeure vers la neutralité carbone



"Fit for 55" fait référence à l'engagement de l'Union Européenne de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030. Le "paquet Fit for 55" est un ensemble de propositions visant à réviser et moderniser la législation de l'Union européenne pour aligner les politiques avec les objectifs climatiques.

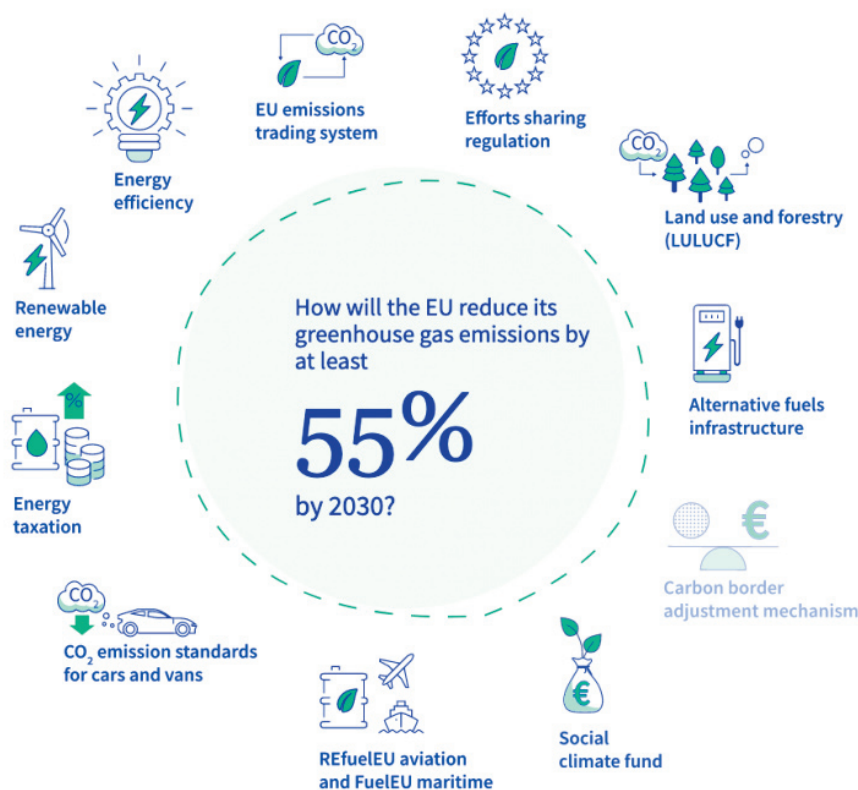
L'objectif du paquet "Fit for 55" est de renforcer la portée et l'ambition du Système d'échange de quotas d'émissions (SEQUE).

Pour 2024, la Commission européenne a fixé le plafond des quotas pour l'Union européenne à 1,386 mds, prenant en compte des modifications apportées à la directive 2023/959. Celles-ci incluent une réduction de 90 millions de quotas pour l'ensemble de l'UE en 2024, une augmentation de

78,4 millions de quotas pour le transport maritime, et un changement du facteur linéaire, qui passe à 4,3 % pour les années 2024-2027.

En parallèle, la France était tenue d'adopter une loi de programmation quinquennale sur l'énergie et le climat avant le 1er juillet 2023, conformément à la loi de novembre 2019. Cette loi aurait défini les priorités nationales en matière de climat et d'énergie, intégrant l'objectif européen de réduction les émissions nettes de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030.

En raison du retard pris dans ce processus, deux députés ont exhorté le gouvernement à présenter ce projet de loi au Parlement « dans les meilleurs délais ».



FINANCE DURABLE

L'appel des industriels entendu : approbation de nouveaux critères taxonomiques



Le 27 juin 2023, une nouvelle étape a été franchie dans le déploiement de la taxonomie avec l'approbation par la Commission Européenne (CE) d'un ensemble de critères taxonomiques complémentaires. Ces critères visent à identifier, via un acte délégué spécifique, les activités économiques qui contribuent de manière significative à des objectifs environnementaux non climatiques, comme la transition vers une économie circulaire. De plus, des modifications ont été apportées à l'acte délégué relatif à la taxonomie du climat, en élargissant notamment le champ des activités économiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci en particulier dans les secteurs de l'industrie manufacturière et des transports.

Ces décisions de la Commission européenne s'inspirent largement des recommandations formulées par la plateforme sur la finance durable européenne, notamment à travers deux rapports publiés en 2022. Ces actes délégués seront officiellement publiés par le Parlement Européen et le Conseil, à l'issue d'une période de non-objection de 4 mois, débutée le 27 juin 2023.

En ce qui concerne le reporting taxonomique, les amendements à l'acte délégué « Climat » pour les entreprises non-financières entreront en vigueur dès 2024 (pour l'alignement) pour les activités déjà couvertes. Pour les nouvelles activités, l'entrée en application se fera en deux étapes : 2024 pour l'éligibilité et 2025 pour l'alignement. Quant à l'acte délégué sur les objectifs environnementaux, le reporting sera progressivement mis en place sur la période 2024-2025.

La fédération se réjouit de la reconnaissance de nouvelles activités contribuant de manière substantielle à la lutte contre le changement climatique, un appel porté depuis longtemps par les

industriels du secteur. Ces activités englobent notamment la fabrication, l'installation et l'entretien de matériel électrique à haute, moyenne et basse tension pour le transport et la distribution d'électricité. Elle se félicite par ailleurs de la prise en compte dans le volet Économie circulaire des activités de production d'équipements électriques et électroniques, la fourniture de solutions et de logiciels basés sur les données IT/OT, ainsi que les activités liées à la réparation, au reconditionnement, au réemploi et à la seconde main.

Cependant, la mobilisation se poursuit pour lever les difficultés d'interprétation du texte, inclure d'autres activités majeures et faciliter la mise en œuvre du reporting par les entreprises.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site officiel de la Commission Européenne.



CAP SUR L'AVENIR ACSIEL souffle ses 10 bougies !



10 ans déjà qu'ACSIEL - Alliance des Composants et Systèmes pour l'Industrie Électronique réunit les syndicats des composants électroniques, des équipements de test, de mesure et de production alimentant la chaîne de valeur de l'électronique.

Cette année charnière est marquée par la mise en œuvre de la vision stratégique de la nouvelle gouvernance autour de 3 axes :

- Stimuler les interactions entre adhérents, filières amont et aval,
- Mettre en valeur les expertises présentes dans les territoires et de leur écosystème,
- Faire reconnaître les potentiels de l'industrie électronique dans les grands enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux.

Représentativité réelle d'ACSIEL :

8,5 Mds € de Chiffre d'affaires !

Une cartographie des adhérents, avec leur ancrage territorial, a permis de chiffrer la représentativité d'ACSIEL au sein de la filière électronique.

Conquête et reconquête des territoires.

ACSIEL est allée à la rencontre de ses adhérents, et futurs adhérents, en organisant des petits-déjeuners pour renforcer le réseau, en créant un véritable maillage territorial. Mais aussi en initiant la Journée de l'Électronique de Puissance en Hauts-de-France, en partenariat avec le Pôle MEDEE, afin de croiser regards et expertises des entreprises et des académiques.

Amélioration de la notoriété et de la visibilité d'ACSIEL.

Nous avons mis en place une stratégie BtoB sur LinkedIn afin de développer l'audience et la notoriété de l'Alliance et engagé la refonte du site internet pour valoriser les enjeux de l'industrie électronique en fonction de ses principaux publics (adhérents, professionnels de l'électronique, scolaires et étudiants).



Stéphane Martinez, président #ACSIEL – STMicroelectronics | Sandrine Beaufigs, déléguée générale #ACSIEL | José Bériot, trésorier #ACSIEL | SOITEC – Crolles, 11 juillet 2022

Attractivité des métiers de l'électronique et diversité.

Plusieurs actions concrètes ont été menées en collaboration avec les centres de formation et les industriels, comme l'intégration du **Collectif Industri'ELLES** en faveur de la diversité et mixité homme femme. L'histoire d'ACSIEL est intrinsèquement liée à celle d'hommes et de femmes, passionnés par l'industrie électronique, qui se sont engagés au service de l'intérêt commun au cours des 10 dernières années. C'est avec cette même volonté que nous bâtissons, aujourd'hui encore, l'électronique de 2030 !



Sandrine Beaufigs, déléguée générale #ACSIEL | Roland Lescure, ministre de l'Industrie | Frédéric Le Grèvés, présidente STMicroelectronics France, marraine du collectif Industri'ELLES | GYL 8 mars 2023

ACTUALITÉ

Première édition du
« Guide des Formations en Éclairage »

Identifier aujourd'hui les bonnes formations initiales ou continues, connaître l'ensemble des organisations et lieux de formation, disponibles et accessibles, est une préoccupation majeure.

Pour répondre à ce besoin, le Syndicat du Luminaire souhaite mettre à la disposition de ses adhérents, et de l'ensemble de la chaîne de valeur, un guide des organismes institutionnels et privés délivrant des formations initiales et permanentes, diplômantes ou non.

Pour le recevoir, adressez un mail à : contact@luminaire.org

MAINTENANCE ÉLECTRIQUE
Électrobobinier : une nouvelle formation
en alternance en Rhône-Alpes

Si on vous dit électrobobinage, à quoi pensez-vous ? Ce métier, presque aussi ancien que l'invention de l'électricité, a plus que jamais le vent en poupe avec l'accélération du « tout électrique ». Qu'il s'agisse de bus, trains, métros, camions, drones ou encore de pompes à chaleur, tous ces équipements nécessitent des moteurs électriques et des systèmes énergétiquement performants. C'est là que les professionnels de l'électrobobinage entrent en jeu pour en assurer la réparation, la réhabilitation et l'amélioration continue de performance. Cette profession est bien ancrée au cœur de la production d'énergie, avec près de 97% des dispositifs électriques mondiaux qui reposent sur des machines tournantes et des transformateurs !

Le SIRMELEC est fier de représenter les entreprises de service spécialisées dans la maintenance de ces matériels électriques pour le compte de clients industriels, et plus généralement tout utilisateur d'énergie électrique et électromécanique. La réponse aux enjeux d'économie circulaire (tensions



Michel Ravey, formateur à l'électrobobinage au lycée professionnel Edmond Labbé à Oullins.

sur les matières premières, réparabilité, durabilité des produits) est également au cœur des solutions opérationnelles apportées.

Après la reconnaissance du métier par France compétences en 2022, le SIRMELEC salue l'ouverture de la formation Électrobobinier en alternance dans la région Rhône-Alpes en collaboration avec le GRETA CFA Lyon Métropole, l'OPCO 2i et Pôle emploi. L'occasion également de rendre hommage à son adhérent, Michel Ravey, qui perpétue aujourd'hui ces savoirs en tant que formateur.

ÉLECTROMÉNAGER

Confort et économies d'énergie :
les innovations de l'IFA 2023

Le Groupement des marques d'appareils pour la maison - Gifam a visité le salon de l'IFA dédié à l'électroménager et à l'électronique grand public qui s'est tenu à Berlin en septembre dernier. L'occasion de revenir sur les toutes dernières tendances repérées au salon. Si cette édition ne signe pas d'innovations de rupture, les fabricants en électroménager ont néanmoins présenté un grand nombre de fonctionnalités pour améliorer le quotidien des consommateurs, en termes de confort, d'usages, de design et d'économies d'énergies.

Côté confort, les appareils sont toujours plus silencieux et faciles d'utilisation. Une attention toute particulière concerne le confort acoustique avec des lave-linge ou des réfrigérateurs encore plus silencieux. Les appareils d'entretiens se dotent de doubles fonctions : en un clic un aspirateur balai classique se transforme en aspirateur laveur.

Certains appareils sont également de plus en plus autonomes et enregistrent les préférences de leurs utilisateurs. Des fours dotés d'intelligence artificielle (IA) ont également été remarqués,



permettant une cuisson parfaitement maîtrisée. L'IA est également de plus en plus utilisée pour optimiser les consommations d'eau et d'électricité. Les économies d'énergie sont par ailleurs au rendez-vous : les fabricants affichent de plus en plus de classe A ; ils valorisent également une production européenne.

Enfin, côté design, les appareils se parent de matériaux nobles. Le noir mat habille de plus en plus les produits (fours, réfrigérateurs...), tout en étant faciles d'entretien, avec des revêtements qui ne laissent pas la place aux traces de doigts. En termes de tailles, les fabricants réussissent à s'adapter à toutes les configurations : des plus petits aux plus grands espaces, avec des appareils pose libre de plus en plus épurés, pour une intégration totale dans les cuisines.



CLUB RH

Quels leviers pour améliorer l'attractivité de nos métiers ?



Coup de projecteur sur le premier Club RH de la FIEEC qui a réuni, le 19 juillet 2023, les professionnels du métier autour d'une thématique forte et transverse : l'attractivité des métiers. Accompagnée des experts de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) et d'une présentation éclairante de la Fédération des ascenseurs sur leur campagne « être ascensoriste », la FIEEC a partagé conseils et bonnes pratiques pour aider ses entreprises à recruter et attirer de nouveaux talents.

L'objectif commun est de faire évoluer l'image de l'industrie notamment auprès des plus jeunes et des actifs en reconversion, et de montrer que l'industrie française est en mesure de répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

Parmi les actions inspirantes, on retiendra l'initiative des « classes 4.0 » qui ouvre la porte d'une entreprise industrielle à une classe de collégiens, accompagnés de leurs professeurs, à l'occasion d'une semaine d'expérimentation et de découverte. Alternant les mises en situation réelle, les ateliers thématiques et un challenge final, il s'agit à la fois de démystifier l'image de l'industrie et de mieux faire connaître la variété de ses métiers.

Toujours dans cette optique d'attractivité, la FIEEC s'est par ailleurs rendue à la Compétition nationale des métiers Worldskills le 15 septembre pour analyser la manière dont cette vitrine unique des métiers contribue à leur promotion. 2024 promet d'être une année particulièrement riche, et vecteur de communication pour nos industries, puisqu'il marquera le retour de la Compétition mondiale des métiers à Lyon !



Phase finale nationale des **Worldskills à Lyon** avec comme métiers en compétition : intégration robotique, maintenance industrielle, solutions logicielles en entreprises ou encore câblage des réseaux très haut débit.



CLUB RH

Nouvelle convention collective de la métallurgie : RV le 1^{er} Janvier 2024 !

Dans la continuité du webinaire organisé le 29 mars 2023, la FIEEC a convié ses membres du Club RH à une session de travail avec les experts de l'UIMM autour de la nouvelle convention collective de la métallurgie. De la révision des fiches de postes jusqu'à la cotation des salariés, cela a permis d'éclairer les entreprises sur ce sujet d'actualité qui nécessite d'engager des actions importantes de leur part pour être en ordre de marche à compter du 1er janvier 2024. A noter que la prochaine rencontre du Club RH du 5 décembre 2023 sera consacrée au sujet de la santé au travail.

MÉTIERS DU NUMÉRIQUE

Campagne

#ToutesEtTousEgaux

L'AFNUM, en partenariat avec le Service d'Information du Gouvernement, a lancé le 21 septembre 2023 la campagne #ToutesEtTousEgaux. L'objectif est de sensibiliser à l'importance de rendre les métiers du

numérique plus attractifs pour les femmes. En effet, seulement 24% des emplois de la tech sont occupés par des femmes, et ce chiffre diminue à moins de 10% pour les postes les plus demandés. Pourtant, les métiers du numérique offrent une grande diversité d'opportunités et permettent aux femmes d'atteindre une indépendance professionnelle et financière significative. Cette campagne s'inscrit dans l'engagement de l'AFNUM en faveur de l'inclusion et de la diversité dans le secteur numérique.

**ON N'A JAMAIS VU
UN ARCHITECTE
SÉCURITÉ**

**CONTRER
UNE
CYBERATTAQUE**

AVEC SON SEXE.

**Alors pourquoi seulement 3% des
architectes sécurité sont de sexe féminin ?**

Privilégions la mixité dans les emplois pour laisser place à l'égalité salariale.



En
partenariat
avec



GOUVERNEMENT

**toutes
et tous
égaux**

LES WEBINAIRES DU CLUB #INNOVTECH

🗣️ LE NUCLÉAIRE DEMAIN

Production, modernisation et transition numérique

Emmanuelle Galichet, enseignante chercheuse au CNAM, Patrick Morilhat, délégué Programme chez EDF et Gérard Tessari, directeur Coordination et Transformation chez EDF sont intervenus le 25 mai sur la révolution numérique dans le domaine du nucléaire. Comment mesurer la valeur de ces innovations digitales ? Miniaturisation, réacteurs à neutrons rapides, à sels fondus, fusion nucléaire... participent au futur de l'industrie du nucléaire. Un focus spécial sur l'EPR2, le pilotage à distance ou encore les jumeaux numériques étaient également au programme de ce webinaire avec, bien sûr, les perspectives de développement pour nos filières.

🗣️ IA GÉNÉRATIVE

Quelles incidences pour nos industries ?

Rarement une révolution technologique aura submergé aussi rapidement nos sociétés. En quelques mois l'IA générative s'est introduite dans toutes les sphères économiques et personnelles et a déjà bouleversé les usages. Néanmoins, le fonctionnement de cette technologie et les risques associés sont encore assez mal compris. Comment une IA peut-elle être générative ? Quelles sont les applications existantes et les usages envisagés ? Quelles sont les précautions à prendre, en matière de sécurité, de réglementation ou encore de droits de propriété intellectuelle ? Et à l'échelle de l'industrie ? De nos industries ? Le 20 juillet, Marc Duranton, expert IA du CEA et Rodolphe Gélén, expert leader IA du groupe Renault étaient les invités de ce webinaire sur un thème qui constitue une enjeu majeur pour nos industries et pour l'innovation.

🗣️ VÉHICULES CONNECTÉS

Opportunités pour la filière

Le secteur automobile vit une mutation technologique et numérique historique. La transformation de cette industrie laisse entrevoir des changements majeurs dans les usages. Bientôt, les interactions entre véhicules, les connexions de véhicule à piéton, de véhicule à réseau ou à infrastructure... seront réalité. Les systèmes de connectivité cellulaire V2X et C-V2X « Vehicule to Everything » contribueront à améliorer la sécurité routière et le flux du trafic. Les véhicules connectés seront des appareils mobiles de l'IoT. Ils détecteront leur environnement et communiqueront avec des plateformes basées sur le cloud. Quelles seront les nouvelles offres d'équipements connectés de la route ? Quels progrès l'arrivée de la 5G va-t-elle permettre à ces véhicules connectés ? Quelles sont les opportunités pour nos industries ? Comment développeront-elles ces nouvelles solutions ? Le 28 septembre, c'était au tour de Renaud Comte, de Qualcomm France et Guillaume Grolleau, directeur général du pôle C-ITS de Lacroix City, de partager leur vision et d'alimenter la réflexion de nos adhérents.

🗣️ Notez à votre agenda !

Jeudi 30 novembre de 8h30 à 10h le Club #Innovtech de la FIEEC vous invite à un webinaire sur le futur du stockage de l'électricité (lire page 8).

Pour vous inscrire ou pour retrouver les présentations des intervenants aux webinaires du Club #Innovtech de la FIEEC, rendez-vous sur fieec.fr, rubrique Innovation.

PRIX FIEEC BPIFRANCE DE LA RECHERCHE APPLIQUÉE 2023

Les innovations qui transforment l'avenir !



La FIEEC a dévoilé le 5 octobre les Prix 2023 de la Recherche appliquée dans le cadre de Big, organisé par Bpifrance à Paris, qui a réuni plus de 60 000 participants.

Ce prix organisé avec le soutien de l'Association nationale Recherche Technologie (ANRT), l'Agence nationale pour la Recherche (ANR) et le Club Rodin, est décerné à des duos composés de chercheurs et d'entreprises qui développent en partenariat des innovations majeures pour la réindustrialisation du pays, mettant l'accent sur les

progrès environnementaux et sociétaux et favorisant la création d'emplois et la croissance du chiffre d'affaires.



PALMARES 2023

LAURÉAT

Des méta-modèles pour automatiser et accélérer l'analyse et la migration d'applications logicielles

Stéphane Ducasse directeur de recherche au Centre Inria de l'Université de Lille a développé avec Berger-Levrault, éditeur de logiciels international, des approches spécifiques pour améliorer les performances de migration d'applications logicielles. Ils travaillent ensemble sur la génération automatique de tests, l'aide à la migration sur micro-services et les cartes logicielles.

COUP DE CŒUR DU JURY

Des modules photovoltaïques organiques conçus pour alimenter des objets connectés de faible puissance : une alternative énergétique durable et économique, dépourvue de terres rares

Donia Fredj, chercheuse au Centre interdisciplinaire de nanosciences de Marseille (CINAM), en partenariat avec Dracula Technologies, spécialisée dans le développement de modules photovoltaïques organiques par impression jet d'encre afin d'alimenter des objets connectés à basse consommation en remplacement des piles. Ensemble, ils collaborent à la mise en place d'un référentiel photovoltaïque Indoor et ont développé de nouveaux matériaux performants peu coûteux utilisant des formulations vertes.

Bravo aux lauréats et merci aux membres du jury, Joseph Puzo, vice-président de la FIEEC en charge de l'innovation, Benoît Lavigne, Délégué général de la FIEEC, Clarisse Angelier, Déléguée générale de l'ANRT, Bernard Bismuth, président du Club Rodin, Jean-Michel Le Roux de l'ANR, Sébastien Montusclat de Bpifrance et Jacques Larrouy.

MÉCANISME D'AJUSTEMENT CARBONE AUX FRONTIERES

Obligation de déclaration pour les importateurs européens concernés



Depuis le 1^{er} octobre 2023, le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) est devenu réalité, en tout cas à titre transitoire . A compter de cette date et jusqu'au 31 décembre 2025, les entreprises importatrices des produits visés par le règlement ont l'obligation de déclarer les émissions de gaz à effet de serre liées à ces importations.

Les produits visés sont ceux bénéficiant de quotas gratuits dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (EU ETS). On y trouve notamment l'aluminium et l'acier à l'exception de certains ferro-alliages. En revanche, aucun paiement ne sera exigé pendant cette période, même si des sanctions peuvent s'appliquer en cas d'absence répétée de déclarations MACF aux douanes.

A compter du 1^{er} octobre 2023, les importateurs européens concernés doivent satisfaire aux obligations suivantes :

1. S'inscrire sur la plateforme européenne informatique MAC.
2. Calculer les émissions carbone importées. A noter qu'une dérogation concernant le calcul et l'application des émissions intrinsèques pourra être appliquée jusqu'au 31 décembre 2024.
3. Établir un rapport trimestriel obligatoire sur les importations de produits concernés par le MACF. Le premier rapport est attendu d'ici au 31 janvier 2024, pour ce qui est des quantités importées au cours du dernier trimestre 2023.

A noter également que des règles particulières relatives à la déclaration de produits MACF placés sous le régime douanier du perfectionnement actif sont prévues.

Les inquiétudes exprimées par la FIEEC auprès des autorités concernent notamment les répercussions sur les secteurs aval et les exportations. Sur le premier point, la Commission européenne évaluera au cours de la période de transition s'il convient d'étendre le MACF aux marchandises en aval de la chaîne de valeurs et aux services susceptibles d'être exposés au risque de fuite de carbone.

”

Les inquiétudes exprimées par la FIEEC concernent notamment les répercussions sur les secteurs aval et les exportations.

Le 1^{er} janvier 2025 marquera une nouvelle phase, avec la possibilité de déposer des dossiers de candidature pour l'obtention du statut de « déclarant agréé MACF » via la plateforme européenne. Et à partir du 1^{er} janvier 2026, ce statut de déclarant MACF sera obligatoire pour importer des produits soumis au mécanisme d'ajustement carbone. Il conviendra d'acheter des certificats MACF, d'en détenir un stock minimum et de déposer une déclaration MACF annuelle vérifiée par un organisme accrédité. Mais, nous n'en sommes pas encore là...

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter les sites de la Direction générale de l'Energie et du Climat et de la Direction générale des Douanes et Droits indirects.

TENSION SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES

Anticiper les besoins de nos filières



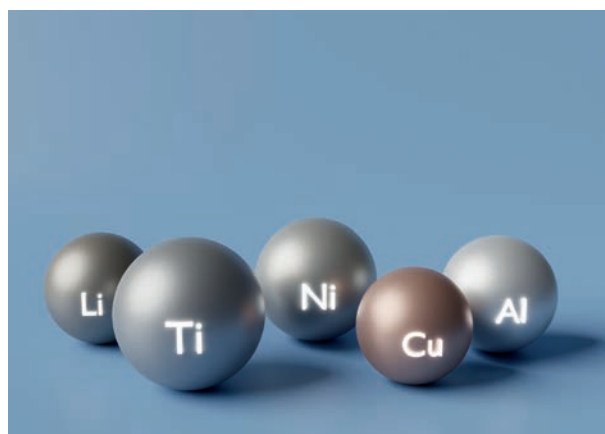
Le 27 septembre 2023, la France a conclu des accords de "dialogue stratégique" avec le Canada et l'Australie, deux pays qui entretiennent également des accords commerciaux avec l'Union européenne. Ils portent sur l'extraction et à la transformation de métaux critiques, notamment sous la forme de programmes d'investissements. Cependant, leur portée s'étend au-delà de ces aspects et vise à sécuriser l'approvisionnement en ressources essentielles pour la filière électrique et électronique, telles que le nickel, le lithium et le cuivre.

Cette initiative nationale s'inscrit dans le cadre plus général du Critical Raw Materials Act européen (CRMA), qui vise notamment à diversifier les partenaires commerciaux afin de réduire les dépendances dans des secteurs considérés comme critiques.

Par ailleurs, l'Union européenne (UE) mène des négociations avec les États-Unis en faveur d'un accord sur les minéraux critiques. Elle négocie, ou a conclu, aussi des accords commerciaux avec le Chili, la Nouvelle-Zélande, le Mercosur, le Mexique et prochainement l'Inde et l'Indonésie.

Cependant, il est important de noter que l'accès préférentiel aux approvisionnements n'est pas toujours garanti. La Commission européenne menace d'utiliser le règlement de l'Organisation Mondiale du Commerce sur le respect des règles du commerce international dans son différend avec l'Indonésie sur ses restrictions à l'exportation de nickel. Cette matière première, cruciale pour la fabrication d'aimants, d'écrans magnétiques, de contacteurs électriques, représente un enjeu majeur pour notre fédération.

Les enjeux s'étendent également aux dérivés des matières premières, comme en témoignent les récentes tensions avec la Chine sur les produits à base de gallium et de germanium. Cette dernière



a fait le choix de restreindre les exportations de ces produits au nom de la "sécurité nationale", ce qui a créé des inquiétudes au sein d'entreprises européennes, en particulier dans le secteur de la fibre optique. Cette décision chinoise peut être interprétée comme une réponse politique aux contrôles à l'exportation récemment imposés par les États-Unis, le Japon et les Pays-Bas dans le secteur des semi-conducteurs. Cette guerre des matières premières souligne la nécessité de multiplier les accords avec des partenaires fiables.

Ces tensions internationales confortent d'autres priorités du CRMA, telles que l'extraction, la transformation et le recyclage des matières premières en Europe. Conformément au texte européen, d'ici 2030, au moins 10 % des matières premières critiques consommées dans l'UE devront être extraites sur le continent. La France, qui dispose de réserves de lithium notamment, est bien positionnée. Concernant la transformation, l'objectif est d'atteindre au moins 50 % de la consommation annuelle de matières premières stratégiques de l'UE transformées sur le sol européen.

Le CRMA devrait être adopté d'ici la fin de l'année 2023. Mais nous n'en sommes qu'au début du processus de sécurisation de nos approvisionnements et il est aujourd'hui, plus que jamais, essentiel d'anticiper les besoins de nos filières.

PASSEPORT NUMÉRIQUE

La FIEEC accompagne la transition digitale et écologique de ses entreprises



La Commission européenne (CE) définit le « passeport numérique de produit » (DPP - Digital Product Passport) comme un ensemble de données propres à un produit, accessible par voie électronique pour « enregistrer, traiter et partager électroniquement des renseignements sur les produits entre les entreprises de la chaîne d'approvisionnement, les autorités et les consommateurs ».

L'adoption du DPP est décrite dans le règlement européen sur l'écoconception des produits durables (ESPR), pour favoriser la durabilité environnementale et une meilleure circularité de l'économie européenne. Grâce au potentiel offert par les solutions numériques, ce DPP permettra de collecter, d'organiser et de stocker des informations de manière plus efficace et sécurisée. Il fournira des renseignements sur l'origine, la composition et les possibilités de réparation et de démontage d'un produit, y compris le recyclage ou l'élimination de ses composants en fin de vie. Il deviendra le "point d'entrée unique" pour accéder aux informations sur un produit tout au long de son cycle de vie.

Associée au dispositif réglementaire, une normalisation européenne se met en place afin que les données relatives aux produits soient disponibles dans un format facilement compréhensible accessibles à tous selon leurs droits d'accès.

Pour soutenir le déploiement du DPP, la CE a émis une demande de normalisation pour les Comités Européens de Normalisation (CEN et CENELEC) fin mai 2023 qui est en cours d'examen. Elle se concentre sur les aspects informatiques et systèmes du DPP, en commençant par

l'élaboration de normes sur l'identification¹, la représentation numérique des produits, l'interopérabilité, la gestion des droits d'accès et ce qui est lié à la donnée : stockage, authentification, fiabilité et sécurité.

Pour y répondre, les organismes de normalisation allemands, le DIN et le DKE, ont proposé la création d'un comité technique européen joint, CEN CENELEC « DPP ». Ce nouveau comité sera chargé de développer des normes pour le déploiement du DPP et de l'écosystème en délivrant les données, tout en assurant une interopérabilité intersectorielle et entre les systèmes.

”

« Être force de proposition pour élaborer les normes à venir »

Groupe de travail DPP de la FIEEC

Ces travaux seront coordonnés avec les comités techniques européens et internationaux en tenant compte des initiatives européennes sur le DPP. Afin de se saisir du sujet, la FIEEC a créé en mai 2023 un groupe de travail DPP animé par Thierry Philippot de Nexans pour définir les contributions de la profession sur le volet normalisation et être force de proposition pour élaborer les normes à venir. Il sera également un lieu d'échange et de partage sur le volet réglementaire (ESPR, RPC - Règlement produits de construction), ...) et sur les initiatives en cours (CIRPASS, GS1 ...).

(1) Sur ce thème spécifique des identifiants, plusieurs normes ont déjà été mises à disposition par l'ISO (ex. ISO 7603, ISO 22378, ISO 22372).

ÉLECTRICIENS SANS FRONTIÈRES

Les Cafés Lumière

Avec un taux d'accès à l'électricité en zone rurale de 18% au Bénin, 11% à Madagascar et 25% au Togo, ce sont près de 25 millions de personnes qui ne sont pas connectées au réseau électrique.

Le programme « Café Lumière », initié par Electriciens sans Frontières, vise à créer et autonomiser des filières locales d'accès à l'énergie hors-réseau à travers une électrification rurale propre, innovante, autonome, durable et à moindre coût.

Un premier projet pilote à Madagascar a permis d'électrifier 6 communes rurales, suivi d'une réplique en cours dans 4 villages au Bénin. Électriciens sans Frontières initie par ailleurs un programme déployé dans 12 nouveaux villages ruraux d'Afrique à Madagascar, au Bénin et au Togo sous la responsabilité des autorités locales.

Concrètement, cela prend la forme d'une mini-centrale photovoltaïque qui transforme l'énergie solaire en énergie électrique. Un local technique accueille les équipements de régulation, le convertisseur et les batteries de stockage. Un groupe électrogène de secours et d'appoint complète l'équipement, afin d'assurer une continuité des services. Ce Café permet d'alimenter des artisans, des structures publiques (salles de classe, salles de soins, éclairage public) et des services pour les habitants (réfrigérateurs, imprimantes, etc.).

A Madagascar, le médecin en chef du centre de santé d'Antanamalaza décrit les changements dans la vie du centre depuis la mise en place d'un Café Lumière :

« Au sein du village et du centre de santé, nous vivions dans l'obscurité totale, il n'y avait pas de lumière donc on utilisait des bougies. Depuis l'arrivée du Café Lumière, nous sommes totalement satisfaits car on a l'éclairage dans l'enceinte du centre de santé, de la lumière à l'intérieur du centre et on peut aussi charger nos téléphones. Désormais, on peut utiliser des appareils comme le conservateur de vaccins ».

Pour en savoir plus : electriciens-sans-frontieres.org



Crédit photo : MCA Bénin II – Un Café Lumière vu du ciel au Bénin. / Crédit photo ESF – Café Lumière Bénin. / Crédit photo ESF – Café Lumière Madagascar.

VÉRONIQUE TORNER Présidente de Numeum



Véronique Torner, a été élue présidente de Numeum à l'été 2023. Elle devient la première femme à accéder à la présidence de l'organisation.

Ingénieure de formation, entrepreneure et membre du comex du groupe Smile, elle était jusque-là vice-présidente en charge du Numérique responsable au sein de Numeum.

Elue pour un mandat de trois ans, Véronique Torner

s'est fixé trois grandes priorités : promouvoir un numérique toujours plus responsable, étendre la présence du numérique dans tous les territoires de France et renforcer les compétences de chacun pour que l'innovation profite à tous.

« Je suis heureuse de renforcer mon engagement au service de l'impact de Numeum, et je mesure l'importance de ma mission au service d'un collectif engagé pour donner à la France la place qu'elle mérite dans une transition numérique à impact positif, portée par ses entreprises et ses talents dans l'ensemble de nos territoires » a déclaré Véronique Torner.

LAURENCE COMTE-ARASSUS Présidente du SNITEM



L'assemblée générale ordinaire du Snitem (Syndicat national de l'industrie des technologies médicales) s'est tenue le 27 juin 2023. Les adhérents ont procédé au renouvellement partiel du conseil d'administration. Laurence

Comte-Arassus, Directrice Générale France, Belgique, Luxembourg et Afrique francophone de GE Healthcare et jusqu'à présent vice-présidente du Snitem, a été élue présidente du Snitem pour un mandat de deux ans.

Elle succède à Lucile Blaise, nommée récemment présidente monde de l'activité Sleep & Respiratory Care de Resmed à San Diego aux USA.

« Je suis très honorée de la mission qui m'a été confiée en tant que présidente du Snitem et reconnaissante envers les adhérents pour leur confiance. J'ai la conviction personnelle que l'action syndicale est essentielle à une représentation efficace et constructive de notre industrie en France, et que l'action collective trouve toute sa pertinence pour véhiculer les bons messages. Je m'engage à poursuivre toutes les actions amorcées notamment celles visant à promouvoir une régulation plus pertinente et génératrice de valeur pour notre système de soins, mais aussi toutes nos actions dans le champ réglementaire en luttant contre sa complexification et en défendant la prise en compte de nos spécificités. Nous devons simplifier pour favoriser les innovations, les investissements et l'emploi » a déclaré Laurence Comte-Arassus

PHILIPPE ARMAND

Délégué général du SYCABEL



Philippe Armand a été nommé au poste de délégué général du Syndicat Professionnel des Fabricants de Fils et Câbles Électriques et de Communication (SYCABEL) le 1er septembre 2023. Il succède à Marie-Thérèse

Blanot. Après avoir occupé plusieurs postes dans l'industrie des semi-conducteurs aux États-Unis et en France, Philippe Armand a réalisé une carrière de plus de 40 ans dans l'industrie des accessoires pour câbles. Entré en 1982 chez SIMEL (désormais Tyco Electronics SIMEL), il y a successivement exercé les fonctions de directeur

de production, puis directeur commercial avant d'être nommé directeur général en 2005. En 2009, il intègre la société SICAME en tant que directeur général et membre du directoire. Depuis 2016, il était membre du Comité Exécutif du Groupe SICAME.

Dès 1997, il participe aux travaux du SYCABEL en s'impliquant dans le Comité Directeur Matériels de Raccordement qu'il a présidé à partir de 2017. Parallèlement, il a présidé à deux reprises la division Matériels de Lignes du GIMELEC.

Philippe Armand est ingénieur diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers et Lieutenant de Vaisseau Honoraire de la Marine Nationale.

OLIVIER DOYEN

Président de la Commission Fédérale de Politique Technique de la FIEEC



Aujourd'hui chargé du pilotage des activités de normalisation et de réglementation pour le Groupe Hager, Olivier Doyen a occupé différentes fonctions dans les domaines de la qualité, de la production

et de la certification pour différentes entreprises. A ce jour, il est membre élu de plusieurs organisations professionnelles : président de la commission de normalisation AFNOR « Interrupteurs prises de courant connecteurs – commandes automatiques », expert normalisation au niveau international et

membre du Comité Technique des Électrotechnologies (CTELEC).

Il représente la FIEEC au Conseil d'administration du Comité Français d'Accréditation (Cofrac) en tant que vice-président et assure, depuis septembre 2023, la présidence de la Commission Fédérale de Politique Technique (CFPT) de la FIEEC.

NOVEMBRE 2023

**Journée Électronique de Puissance
en Hauts-de-France – 1^{re} édition**

◆ Cité scientifique – Université de Lille

Mercredi 8 novembre 2023 de 8h30 à 18h

En partenariat avec le Pôle MEDEE, cet événement initié par ACSIEL rassemble les acteurs du monde de l'industrie, de la recherche et de l'enseignement afin de croiser les regards, expériences et expertises autour de l'Électronique de Puissance au service de l'innovation et du développement des technologies, des compétences et des formations. Pour exposer ou sponsoriser l'événement : + d'Infos et inscriptions, contactez Véronique Ciredeck – vciredeck@acsiel.fr – 06 80 17 04 30

**Colloque : MaPrimeAdapt'
et l'adaptation des logements au vieillissement**◆ Assemblée nationale, 126 rue de l'Université, Paris 7^e – Salle Colbert**Jeudi 9 novembre de 9h00 à 12h30**

En présence du ministre du Logement, Patrice Vergriete, et de parlementaires, la filière Silver Eco et les acteurs du bâtiment réuniront l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux de l'adaptation des logements au vieillissement pour faire le point sur la mise en œuvre opérationnelle du dispositif MaPrimeAdapt'. Pour s'inscrire : <https://survey.zohopublic.eu/zs/9dB8BE>

**Colloque « Avenir de la TNT »**◆ Maison de la Chimie – 28 rue Saint-Dominique – Paris 7^e**Mardi 14 novembre**

Cet événement, dont l'AFNUM est partenaire, sera une nouvelle fois l'occasion de mettre en valeur l'importance de poursuivre la modernisation de la diffusion de la télévision par la voie hertzienne terrestre.

**Remise des 27^e Trophées du SPDEI**

◆ Automobile Club de France – Paris

Mardi 21 novembre

Moment fort et festif de la vie du syndicat et de ses adhérents, la remise des trophées annuels du SPDEI est précédée d'une conférence qui s'attache à passer en revue les bilans et perspectives du marché et les évolutions réglementaires de la profession.

**Green Tech Forum**

◆ Beffroi de Montrouge – Paris

21 et 22 novembre

Ne manquez pas la 3^{ème} édition du rendez-vous professionnel dédié au numérique et à l'environnement ! Conférences techniques ou prospectives, le programme de cette année s'annonce particulièrement enrichissant. Pour en savoir plus : <https://www.greentech-forum.com/>

**Semaine de l'Industrie : partout en France, des événements
conviviaux pour promouvoir l'industrie et ses métiers**

◆ Sur tout le territoire

Du 27 novembre au 3 décembre

Chaque année depuis 2011, la Semaine de l'Industrie donne l'occasion aux collégiens, lycéens, apprentis et demandeurs d'emploi de découvrir, bien loin des clichés, une autre image de l'industrie : innovante, engagée dans la décarbonation, ancrée dans les territoires ; et qui permet de répondre aux besoins du quotidien : se loger, se nourrir, se soigner, se déplacer, se cultiver... C'est également l'opportunité pour notre filière de promouvoir nos métiers et savoir-faire et de recruter ! Labellisez vos événements jusqu'au 20 novembre sur le site du ministère de l'Economie !



25^e cérémonie des Trophées Électrons d'Or

◆ Espace Hamelin – Paris 16^e

Mardi 28 novembre à 17h

Coorganisée avec le magazine Électroniques, cette cérémonie récompense les meilleures innovations françaises pour le secteur des composants en électronique industrielle, automobile, aéronautique, ainsi que la meilleure start-up. Pour l'édition 2023, les Électrons d'Or s'ouvrent aux secteurs applicatifs et aux innovations européennes.

Pour s'inscrire : electroniques.biz/inscription-electrons-dor-2023/ ou par tél. : 02 98 98 01 40



Webinaire #Innovtech : le stockage de l'électricité

◆ 100% digital

Jeudi 30 novembre de 8h30 à 10h

Le Club Innovtech de la FIEEC vous invite à un webinaire sur le futur du stockage. Pour vous éclairer, Claire Lajoie-Mazenc, conseillère scientifique chez RTE et Michael Lippert, Directeur de l'innovation de Saft seront les invités de ce nouveau rendez-vous avec le futur.

Informations et inscriptions : communication@fieec.fr



DÉCEMBRE 2023

Conférence Matière Grise de Fabien OLICARD (sur invitation)

◆ Pan Piper – Paris 11^e

Jeudi 7 décembre à 18h30

Pour en savoir plus : communication@acsiel.fr – 01 42 44 12 64



JANVIER 2024

Cérémonie des Vœux de la FIEEC

◆ Espace Hamelin – Paris 16^e

Jeudi 11 janvier



Électronique, Électrification, Réindustrialisation : un trio gagnant pour la France et l'Europe

◆ Espace Saint-Martin – Paris 3^e

24 janvier de 8h30 à 14h00

Cette Journée Technique de l'Électronique est organisée en partenariat avec le magazine VIPress. Elle se déclinera en 2 tables rondes « L'électrification, plus que jamais au cœur des enjeux industriels » et « L'électrification, une chance pour l'industrie électronique française et européenne ». Pour exposer ou sponsoriser l'événement : vciredeck@acsiel.fr – 06 80 17 04 30

Inscriptions <https://evenium.events/f8f4clq4>



FÉVRIER 2024

EnerjMeeting : Journée de l'efficacité énergétique et environnementale du bâtiment

◆ Carrousel du Louvre – Paris 3^e

Mardi 6 février

Cette journée dont la FIEEC est partenaire sera dédiée aux décideurs du secteur de la construction et de l'immobilier. Elle mettra en lumière leurs réalisations et leurs projets. L'événement attend 5000 professionnels qui aborderont les différents enjeux liés à la sobriété énergétique du secteur et présenteront les solutions pour faire du bâtiment une filière plus vertueuse en réponse à l'urgence climatique et à la crise énergétique.



LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ ET À L'EAU

Electriciens sans frontières, ONG de solidarité internationale, lutte contre les inégalités d'accès à l'électricité et à l'eau dans le monde. Grâce à l'implication de près de 1 200 bénévoles, au soutien de nombreuses entreprises et collectivités françaises et à nos partenariats avec des acteurs locaux, nous favorisons le développement économique et humain en utilisant les énergies renouvelables.

Nos raisons d'agir



675 millions

de personnes n'ont pas accès
à l'électricité dans le monde



2,2 milliards

de personnes n'ont toujours
pas accès à l'eau potable

Chiffres clés



Près de **1 200 bénévoles**
dans 14 délégations
régionales



1 réseau international
Allemagne, Espagne, Italie,
Suisse, Amérique du Nord



1 projet sur 2
permet l'accès
à une eau de qualité
et à un assainissement adéquat



90 % de nos projets
utilisent des énergies
renouvelables de manière
totale ou partielle

Les impacts de notre action

Chaque mission menée par Electriciens sans frontières a vocation à apporter un bénéfice direct et pérenne aux populations dans l'un des domaines suivants :



Éducation



Santé



Eau de qualité



**Vie sociale
et sécurité**



Formation



**Sécurité
alimentaire**



**Développement
économique**



**Dérèglement
climatique**



Je soutiens Electriciens sans frontières

Je fais un don par chèque

À l'ordre
d'Electriciens sans frontières
et l'envoi au 5 rue Jean
Nicot 93691 Pantin Cedex

Je donne en ligne





Espace Hamelin

Centre d'affaires & services

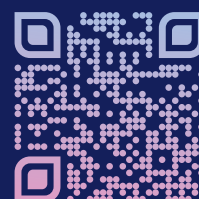
ESPACE HAMELIN

17 RUE DE L'AMIRAL HAMELIN
MÉTRO BOISSIÈRE (L6) ET IÉNA (L9)

VOTRE CENTRE D'AFFAIRES ET DE CONFÉRENCES

À DEUX PAS DE L'ARC DE TRIOMPHE

Espaces clé en main avec wifi, équipements de visioconférence
et services additionnels



ÉVÉNEMENTS LOCATION DE SALLES ET DE SALONS / SÉMINAIRES / CONFÉRENCES /
RÉCEPTIONS / COCKTAILS / **AFFAIRES** DOMICILIATION D'ENTREPRISE / LOCATION
DE BUREAUX / RESTAURANT D'ENTREPRISE INTÉGRÉ / PARKINGS SECURISÉS

AUDITORIUM jusqu'à 200 personnes / SALONS DE RÉCEPTION & COCKTAILS jusqu'à 150 personnes
20 SALLES DE RÉUNION / SALONS DE RESTAURATION PRIVATIFS de 2 à 90 couverts

Contact : reservations@espace-hamelin.fr - Tél : 06 28 83 56 60 - espace-hamelin.fr